



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.22

19 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 5 octobre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)
M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)
(Vice-Président)

Programme de travail

Débat général [9] (suite)

Déclaration de :

M. Bemananjara (Madagascar)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Allocution de S. E. M. Vitali Masol, Premier Ministre de la République socialiste soviétique d'Ukraine

Déclaration de :

M. Cordoves (Equateur)

Allocution de S. E. M. Obed Mfanyana Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swasiland

Déclarations de :

M. Al-Khater (Qatar)

M. Mbonimpa (Burundi)

La séance est ouverte à 10 h 20.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres de l'Assemblée que, comme le débat général s'achèvera plus tôt que prévu, il est proposé que la séance commémorative spéciale pour marquer le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ait lieu le mercredi 10 octobre 1990 dans l'après-midi plutôt que le jeudi 11 octobre dans la matinée.

A cet égard, il est proposé également, conformément aux dispositions figurant dans l'annexe à la résolution 44/100 de l'Assemblée générale, que des déclarations soient faites par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Président du Comité spécial contre l'apartheid, ainsi que par le Président des groupes régionaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BEMANANJARA (Madagascar) : Monsieur le Président, tout en manifestant notre appréciation pour la manière dont le général de division Joseph Garba, du Nigéria, votre prédécesseur, a dirigé les travaux de la quarante-quatrième session, et en rendant hommage en même temps à Monsieur le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar et à tous ses collaborateurs pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix internationale, permettez-moi, au nom de la délégation malgache, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Nos salutations vont aussi au 160e Membre de notre organisation, la Principauté de Liechtenstein, ainsi qu'à l'Etat du Yémen et à l'Allemagne réunifiée, qui seront désormais représentés chacun par une seule délégation.

En cette année marquant le quarante-cinquième anniversaire de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar tient à réexprimer son attachement aux buts et aux principes de notre organisation, notamment l'égalité souveraine des Etats, la primauté du droit

M. Bemananjara (Madagascar)

international, le règlement pacifique des différends et le non-recours ou la menace de recours à la force dans les relations internationales, et le respect des droits de l'homme et des peuples.

Fidèle à sa position, il a toujours plaidé en faveur de la cause sacrée de la libération des peuples opprimés à travers le monde, devant aboutir à l'éradication du colonialisme, de la discrimination raciale sous toutes ses formes.

Il a toujours lutté pour la préservation de l'identité de son peuple en refusant de se mêler à la politique des blocs et des zones d'influence, malgré les lourds sacrifices que cela entraînait. En effet, les principes intangibles de Madagascar, s'ils ont renforcé sa politique dans le concert des nations, n'ont pas pour autant facilité son redressement économique, puisque sa position véritablement non alignée, mais engagée, ne plaidait pas en faveur de sa coopération avec les pays nantis.

Dans cet ordre d'idées, il a agi activement pour la coopération régionale, pour la coopération Sud-Sud et pour des relations économiques internationales plus équitables.

L'affermissement des relations d'entente entre les deux superpuissances continue à produire des retombées bénéfiques sur certains conflits régionaux hérités de la guerre froide. Après 45 années de division, les deux Etats allemands ont célébré leur unification le 3 octobre dernier. Ils ont été précédés dans cette voie, pleine de promesses, de paix et de prospérité, par les deux Yémen, quelques mois auparavant.

Dans d'autres parties du monde, les antagonistes de longue date redécouvrent les vertus de la négociation. Dans la péninsule coréenne, la rencontre entre les deux Premiers Ministres constitue un pas important dans le processus de règlement pacifique de la question de Corée et contribuera à renforcer la stabilité dans la région.

M. Ramananjara (Madagascar)

Au Cambodge, l'acceptation par les différentes parties du plan de règlement politique global adopté par le Conseil de sécurité et confiant un rôle central à l'Organisation des Nations Unies, donne un nouvel élan au processus de négociation. Il reste à espérer que la Conférence de Paris sur le Cambodge reprendra pour aboutir à l'élaboration et à la conclusion d'un accord de paix global.

L'accession de la Namibie à l'indépendance suivie de son admission à l'Organisation des Nations Unies a donné une impulsion considérable à la recherche d'une solution négociée des conflits qui ravagent l'Afrique australe.

En Afrique du Sud, nous avons acclamé la libération de Nelson Mandela et l'ouverture des négociations entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress (ANC) qui ont abouti à la publication d'une déclaration conjointe prévoyant d'importantes mesures propres à dénouer une situation politique longtemps bloquée. Nous formons le voeu que le processus entamé aboutisse au démantèlement complet du système de l'apartheid pour permettre enfin l'instauration d'une démocratie sans distinction de race dans une Afrique du Sud unie et non raciale, dotée d'une constitution garantissant les droits légitimes de toutes les composantes humaines de la République d'Afrique du Sud.

Nous avons également suivi avec intérêt les pourparlers entre les différentes parties antagonistes en Angola et au Mozambique. Nous espérons que ces négociations réussiront afin de soulager les peuples de ces deux pays des ravages de la guerre civile.

Au Sahara occidental, le plan de règlement contenu dans la résolution 658 (1952) adoptée par le Conseil de sécurité devrait faciliter la tenue d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui organisé sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine.

Peut-on déduire de ce rapide tour d'horizon de la situation internationale que l'amélioration des relations Est-Ouest constitue la panacée à toutes les difficultés? En d'autres termes, le dégel dans les relations entre les deux superpuissances a-t-il apporté une solution politique globale aux problèmes du monde? Pour nous, cela n'est pas évident.

En effet, si l'analyse que nous venons de faire est tentante et séduisante, portant même une lueur d'espoir, l'effet déstabilisateur de certaines crises régionales et surtout la gravité de problèmes économiques nous commandent certaines

M. Bemananjara (Madagascar)

précautions et réserves. Aucun des processus en cours n'est actuellement achevé ou totalement irréversible. Aussi appartient-il à notre organisation de consolider tous ces processus en cours, autrement nos efforts auront été vains. Tous les problèmes sont à resituer dans un cadre plus général fondé sur une approche globale et dans une meilleure compréhension de la solidarité internationale.

Dans ce contexte, nous avons suivi avec inquiétude la tragique situation dans le Golfe, à la suite de l'invasion inadmissible de l'Etat du Koweït par les forces armées iraqiennes. Le Président Didier Ratsiraka, dans un message officiel daté du 3 août, adressé au Secrétaire général de l'ONU, a déclaré à ce propos, et je cite :

"Nous ne pouvons que condamner, au nom des principes universels du droit international, l'invasion subie par le Koweït, comme une atteinte à l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, quelles que puissent être les raisons invoquées à l'appui d'une telle infraction."

Les conséquences immédiates de cet acte d'agression sont dramatiques. Le peuple koweïtien subit les dures conditions d'une occupation ou se retrouve en exil. Le peuple iraquien, à peine sorti de huit années de guerre, risque de servir de banc d'essai aux armes les plus perfectionnées et s'expose ainsi à l'anéantissement. Des centaines de milliers de nationaux étrangers des pays tiers sont devenus du jour au lendemain des réfugiés en complet état de détresse. Les peuples du tiers monde, qui avaient escompté pouvoir bénéficier des "dividendes de la paix", voient leurs espoirs s'évanouir devant le spectre d'une récession économique mondiale.

L'embargo, la raréfaction des fournitures de pétrole à la suite de réquisitions au profit d'une armada sophistiquée dans le Golfe, l'augmentation erratique du prix des hydrocarbures ne font que contribuer à ruiner les efforts de développement des pays du tiers monde et à désorienter l'aide des pays industrialisés.

La concentration des forces militaires dans cette zone ultrasensible multiplie les dangers de conflagration aux conséquences incalculables.

Etant donné que la zone du golfe Persique ainsi que celle du golfe d'Aden font partie de la définition géographique de l'océan Indien dans sa partie nord, notre analyse sur la convocation d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour faire de l'océan Indien une zone de paix garde toute sa pertinence. Certains esprits bercés par un excès d'optimisme et par le refus de la

M. Ramananjara (Madagascar)

Conférence de Colombo, ont laissé entendre que la résolution 2832 (1971) faisant de l'océan Indien une zone de paix était obsolète, et qu'elle ne tenait pas compte de l'évolution du climat des relations internationales.

Les risques de confrontation, à la lumière des événements, y sont réels. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties prenantes de faire preuve d'un maximum de retenue pour donner leur chance aux efforts diplomatiques et faire prévaloir la sagesse sur la logique de guerre. La crise actuelle doit, en effet, engager les responsabilités de chaque Etat, qu'il agisse individuellement ou dans un cadre communautaire.

Ces responsabilités doivent avant tout se fonder sur la logique de paix, d'autant plus que les provocations de sources diverses dans la région constitueraient un facteur incontournable et redoutable d'affrontement.

Les événements actuels compliquent encore davantage la situation déjà inextricable au Moyen-Orient. Nous pensons qu'il est temps pour la communauté internationale d'appréhender dans sa globalité le règlement de la question dite du Moyen-Orient, source d'instabilité et de déni des droits fondamentaux des peuples qui doivent y vivre en paix et jouir de la sécurité.

La convocation de la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies à laquelle doit participer, sur un même pied d'égalité, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), constitue le cadre approprié de règlement de la question de Palestine.

M. Ramananjara (Madagascar)

La rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité a réagi à l'agression iraquienne a démontré que le Conseil peut, quand il le veut, faire preuve d'unité et de fermeté. Il faut toutefois reconnaître que de nombreux cas de violation flagrante du droit international ont été laissés impunis.

Il est difficile de se défaire de l'impression que l'Organisation des Nations Unies en général et le Conseil de sécurité en particulier sont utilisés par leurs membres les plus influents lorsque leurs intérêts s'y prêtent. Le concept de droit de veto que détiennent les membres permanents du Conseil est de plus en plus perçu comme antinomique au concept de démocratie au sein de l'Organisation universelle, concept indispensable à l'existence d'un appui de la majorité des Etats Membres, le cadre historique à l'origine de son institution étant dépassé par la conjoncture.

Il convient, en définitive, de revoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité dans le cadre d'une démocratie que l'on prône partout, et dans le cadre d'une démocratisation que l'on cherche à imposer en feignant d'ignorer l'identité nationale d'un Etat. Il conviendrait de définir un cadre dans lequel la solidarité internationale et une véritable concertation politique pourraient se manifester. Et l'on pourrait ainsi envisager un système de consensus pour le règlement de tous les problèmes.

L'optimisme suscité par l'amélioration du climat politique international se trouve atténué par l'absence de progrès concomitants dans le domaine économique. Il n'est pas certain que les espoirs de paix politique pourront durer tant que l'économie mondiale restera fragile et soumise aux fluctuations que nous pourrions qualifier de "crisogènes". Pardonnez-moi ce néologisme!

En effet, si des perspectives prometteuses semblent s'ouvrir entre les principales puissances, il faut reconnaître que la majorité écrasante de l'humanité vit encore dans la malnutrition, la faim et la pauvreté.

Depuis la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les membres de la communauté internationale se sont engagés à promouvoir la croissance et le développement à l'échelle mondiale et à garantir aux pays pauvres les conditions et moyens de leur développement. L'on s'est promis aussi de relancer le dialogue dans une perspective politique, c'est-à-dire dans une approche universelle et globale.

M. Bemananjara (Madagascar)

Par ailleurs, nous appuyons la proposition de convoquer une réunion ministérielle du Conseil économique et social. En effet, notre inquiétude persiste dans la mesure où les mutations structurelles qui s'opèrent dans les pays de l'Europe de l'Est entraîneront une révision importante de la répartition du montant des ressources affectées aux charges liées aux budgets d'aide au développement ainsi qu'une modification de la structure de l'activité économique mondiale.

Or, la plupart des pays du tiers monde ont courageusement entrepris des réformes visant à mettre en place les conditions politiques et sociales nécessaires à la relance de la croissance économique, avec notamment des programmes d'ajustement structurel. Ces programmes doivent tenir compte non seulement des réalités économique-sociales de chaque Etat, mais également des choix politiques qui reviennent de droit à nos peuples dans le cadre de la jouissance de leur liberté.

Les mutations politiques intervenues dans les pays de l'Europe de l'Est ont été trop rapidement attribuées à la libéralisation politique. Mais est-ce une raison suffisante pour envisager la transposition d'un phénomène bien circonscrit dans le temps et dans l'espace, dans les Etats du Sud pour qu'on prescrive de nouvelles conditionnalités à l'aide, parmi lesquelles ce qu'on appelle la disposition à la démocratie? Que l'avènement d'un climat de confiance dans les pays du tiers monde soit recherché, soit! Mais pourquoi refuser la confiance en la capacité de créativité politique des Etats en leur prescrivant un modèle exogène? Aussi estimons-nous urgent de lancer un appel à la communauté internationale pour que soit respectée notre identité dans une saine et sainte compétition.

Notre monde est en pleine mutation. S'ouvre dès lors l'ère des tempêtes car les périodes de changement sont les plus tumultueuses : la conscience d'un monde fini et l'impatience de recueillir immédiatement les fruits du changement. Aussi devons-nous faire montre de prudence tout en faisant face à cet avenir pour éviter d'être dépassé, voire noyé.

Tous les événements qui se sont produits ces dernières années, en particulier la rapidité des changements dans les pays de l'Est, aggravent le risque de détournement des centres d'intérêt au détriment du Sud. On a beau clamer que rien ne change dans l'aide aux pays du tiers monde, mais devant les réactions que nous vivons aujourd'hui, nous ne pouvons qu'émettre des doutes et des craintes. C'est ainsi que nous lançons un appel face à une panique muette dans les rapports internationaux pour un partage d'une solidarité entre le Nord et le Sud et entre le Sud, qui pourrait ainsi assurer le devenir de l'humanité.

ALLOCUTION DE S. E. M. VITALI MASOL, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

S. E. M. Vitali Masol, Premier Ministre de la République socialiste soviétique d'Ukraine, est escorté à la tribune.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Vitali Masol, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. MASOL (République socialiste soviétique d'Ukraine) (parle en ukrainien; interprétation à partir d'un texte russe fourni par la délégation) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre élection à ce poste important. Nous sommes certains que votre vaste et riche expérience et votre sagacité politique contribueront au succès de cette importante instance internationale et ajouteront encore au prestige de votre pays, Malte, avec les représentants duquel nous avons d'excellentes relations.

La RSS d'Ukraine, l'un des pays qui ont signé la Charte des Nations Unies à San Francisco il y a 45 ans, souhaite une chaleureuse bienvenue à la Namibie et à la Principauté de Liechtenstein parmi les Etats Membres de l'Organisation.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

En se penchant sur les processus fondamentaux qui se déroulent dans le monde, l'Assemblée générale des Nations Unies nous brosse un tableau réaliste du monde, nous permet d'appréhender les principales tendances de son évolution et de comparer nos points de vue et nos positions.

En dépit de toutes les complexités et de toutes les contradictions des processus politiques, la tendance dominante dans les événements mondiaux est aux transformations et aux changements positifs radicaux. Le monde actuel est un vaste espace parsemé d'une végétation à peine visible mais où de jeunes pousses se développent déjà et prennent de la force; c'est ce que nous appelons la nouvelle pensée politique. Des changements rapides et des événements marquants ont balayé le monde. Nous sommes témoins d'un revirement historique de l'affrontement militaire en Europe et d'une transformation des alliances militaires et politiques en organisations politiques oeuvrant à une interaction constructive. De nouvelles possibilités s'ouvrent pour la négociation et la coopération.

La nouvelle réalité après l'affrontement a une dimension internationale et nationale. La transformation et la démocratisation de tous les aspects de la vie du peuple ukrainien a fourni l'élan nouveau au renouvellement national et spirituel, qui amènera la destruction des barrières d'aliénation idéologique et politique qui, hier encore, nous séparaient des autres pays et des Ukrainiens vivant à l'étranger. Aujourd'hui, les Ukrainiens, où qu'ils se trouvent, peuvent donner libre cours à leur désir national de retrouver leur terre historique et de satisfaire leurs aspirations culturelles, linguistiques, religieuses et spirituelles. De la sorte les stéréotypes dépassés et les clichés disparaissent pour céder la place à l'interaction et à la coopération qui peuvent renforcer les valeurs humaines universelles.

La RSS d'Ukraine se félicite de la participation active des Nations Unies aux processus de renouvellement du monde. Nous louons les efforts de maintien de la paix déployés par l'ONU et son Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Le rôle joué par les Nations Unies s'est considérablement accru. A cette nouvelle étape l'Organisation apparaît comme un organe de prise de décisions collectives, qui encourage le développement harmonieux dans un monde intégré et interdépendant.

L'intensification du processus poursuivi dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est cruciale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'Ukraine suit avec espoir et optimisme

M. Masol (RSS d'Ukraine)

les changements importants dans les relations internationales européennes qui sont décrits dans le rapport du Secrétaire général à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, car ils représentent le choix de la paix. Ces changements faciliteront certainement l'instauration de relations amicales et de bon voisinage et une coopération étendue entre tous les pays de l'Europe.

L'unification des deux Etats allemands est devenue possible dans le cadre de l'évolution de l'Europe vers une maison européenne commune. C'est une tendance que nous tenons à encourager. L'Ukraine cherche à accroître sa contribution à la vie internationale de l'Europe.

La Déclaration sur la souveraineté nationale, adoptée le 16 juillet 1990 par le Soviet suprême de la République, affirme l'intention de l'Ukraine de participer directement au processus de la CSCE et aux structures européennes. Nous espérons que nos aspirations seront comprises et appuyées par la communauté internationale et qu'elles seront réalisées sans délai.

Pendant, les changements positifs qui se produisent dans les relations internationales ne sont pas une raison suffisante pour ignorer les tendances destructrices qui persistent sur la scène internationale. C'est probablement là où réside la contradiction principale de cette époque cruciale.

La récente agression de l'Iraq contre le Koweït nous ramène aux jours de la politique de puissance. Le Soviet suprême de notre République a affirmé à ce propos que la RSS d'Ukraine considère que le recours à la force est un moyen inacceptable de régler les différends internationaux qui ne sont pas provoqués par une agression armée. La souveraineté, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale du Koweït doivent être pleinement rétablies et sauvegardées. Les mesures résolues adoptées par le Conseil de sécurité, y compris les sanctions obligatoires appuyées par la communauté internationale, ont clairement indiqué que dans de nouvelles circonstances les Nations Unies sont en mesure de prévenir la guerre et de stopper l'agression. L'intensification inexorable des sanctions devrait faire disparaître toute tentation de se lancer dans des aventures militaires. L'Organisation des Nations Unies de 1990 est capable de mettre intégralement en oeuvre les objectifs de sa Charte concernant la restauration de la paix et de la justice.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

L'agression iraquienne a encore aggravé la situation politique au Moyen-Orient. Il est urgent de trouver rapidement une solution politique à tout le problème du Moyen-Orient, dont l'élément central est le problème palestinien. Une façon efficace de régler le conflit dans son ensemble serait, à notre avis, de nouer un dialogue sur la mise en oeuvre des décisions pertinentes des Nations Unies dans le cadre d'une conférence de paix réunissant toutes les parties intéressées y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité.

Le passage de relations profondément hostiles à des relations de coopération dans la politique internationale peut et doit faciliter la recherche de solutions justes et équitables de tous les conflits régionaux sans exception.

Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine a toujours estimé que tous les conflits et toutes les crises internationales devaient être résolus par des moyens pacifiques à la table des négociations. Nous sommes persuadés que le mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies doit être pleinement utilisé à cette fin. Cela vaut pleinement pour le problème de l'Afghanistan, et pour le règlement de la situation au Cambodge, dans la péninsule Coréenne et au Sahara occidental, ainsi que pour le démantèlement de l'apartheid et d'autres situations de conflit.

L'édification d'un monde fondamentalement nouveau, véritablement sûr, démocratique et civilisé sera réalisable si tous les Etats oeuvrent à l'unisson pour renforcer la structure de la sécurité générale multidimensionnelle à des niveaux progressivement plus bas de capacité militaire.

La participation active des Nations Unies au processus de désarmement qui devrait couvrir tous les types d'armements et s'étendre à toutes les régions, revêt donc une haute priorité. Chaque pays doit contribuer au renforcement de la sécurité internationale par le désarmement bilatéral et multilatéral.

Nous estimons que des progrès considérables ont été réalisés récemment en la matière et que des perspectives encore plus vastes s'offrent à l'avenir. L'une des réalisations les plus importantes a été le dialogue soviéto-américain sur la limitation des armes nucléaires. Des résultats significatifs ont été obtenus : l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est pratiquement achevée et nous espérons qu'un traité sur les armes offensives stratégiques sera bientôt conclu. Cela signifie que le désarmement nucléaire a véritablement commencé.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

Cependant, un certain nombre de questions prioritaires doivent encore être résolues. Tout le monde dans cette salle sait pertinemment que l'un des objectifs les plus urgents du désarmement est une interdiction totale de tous les essais nucléaires. De l'avis du Gouvernement ukrainien, l'un des moyens d'aboutir à une solution rapide du problème est d'appliquer aux essais souterrains les dispositions du Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans les trois milieux. Nous espérons que la Conférence d'examen de 1991 envisagera sérieusement cette possibilité. Cette solution pourrait être grandement facilitée par un moratoire conjoint soviéto-américain sur toutes les explosions nucléaires.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

A ceux qui, aux Etats-Unis, mettent encore en cause et nient la nécessité d'un arrêt complet des essais nucléaires, je tiens à dire ce qui suit : vous ne pourriez même pas imaginer les énormes avantages moraux et pratiques dont votre pays et ses dirigeants bénéficieraient en réagissant positivement aux vœux de la communauté mondiale qui souhaite que la planète soit enfin débarrassée des explosions nucléaires.

Nous proposons également que l'on entame d'importants entretiens sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement.

Une autre question qui nous préoccupe est l'existence de certains Etats dotés d'une prétendue "capacité nucléaire" qui n'ont pas abandonné l'idée de devenir nucléaires. La nature grave de ce problème s'est manifestée à la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à laquelle assistait pour la première fois la délégation de l'Ukraine. Je voudrais rappeler une déclaration solennelle adoptée par notre parlement, indiquant l'intention de l'Ukraine de devenir à l'avenir et de manière permanente un Etat neutre, qui ne participera à aucune alliance militaire et qui respectera les trois principes non nucléaires de ne pas accepter, produire ou acquérir d'armes nucléaires.

La conclusion d'un accord bilatéral entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en ce qui concerne la destruction et la non-production d'armes chimiques a créé les conditions les plus importantes pour mettre rapidement au point une convention définitive et multilatérale d'interdiction complète et d'élimination de ces armes.

Le danger persistant de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique reste une préoccupation grave. D'autres problèmes appelant à des solutions rapides comprennent la limitation et la réduction des activités navales et de l'armement, la prévention de la prolifération de types d'armes ultramodernes, l'élimination des présences militaires et des bases maintenues par un pays sur le territoire d'un autre pays.

Une autre question qui a vivement retenu l'attention récemment est celle de la conversion, du transfert planifié de la production militaire et des dépenses consacrées à la défense à des fins civiles. Que pouvons-nous faire pour tirer un maximum d'avantages de cette conversion qui coûterait un minimum de sacrifices économiques et sociaux? La question est cruciale pour nous tous.

Le 26 septembre, le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. H. D. Genscher, disait à l'Assemblée générale :

M. Masol (RSS d'Ukraine)

"La conversion des essais d'armements aux fins de la protection des biens civils est une tâche globale qui sert les intérêts de la paix. Nous sommes prêts à coopérer avec n'importe quelle nation dans ce domaine nouveau et important de la sécurité internationale." (A/45/PV.8, p. 18 à 20)

Je me félicite de cette déclaration et tiens à dire ce qui suit : ayant été entraînés aux côtés d'une Allemagne divisée dans une course aux armements coûteuse, nous serions maintenant tout à fait disposés à coopérer dans la pratique à la démilitarisation de l'économie avec un Etat allemand uni.

En examinant la situation politique actuelle du monde, nous ne devons pas oublier les paramètres économiques de la sécurité internationale. Le développement des liens économiques mondiaux ne correspond pas aux réalités politiques du jour. Nous constatons des inégalités dans le développement économique. Dans de nombreuses régions du monde, les conditions de vie sont encore extrêmement basses et, si elles s'améliorent, ce n'est que très lentement.

Parmi les problèmes que de nombreux pays, y compris les nations en développement, ont à affronter, il n'y a pire que la pénurie de ressources à des fins de développement et l'accroissement de la dette extérieure. Une percée doit être réalisée en matière de développement de la coopération internationale et de son ajustement à de nouvelles réalités mondiales, si ces problèmes ainsi que d'autres problèmes graves des relations économiques internationales doivent être résolus.

La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a marqué un jalon lorsqu'elle a proclamé dans sa Déclaration la réalisation d'un nouveau consensus économique global.

Quant à nous, la pierre angulaire de la Déclaration est l'appui qu'elle apporte aux efforts des Etats d'Europe orientale pour mettre en oeuvre des réformes économiques drastiques et s'intégrer au système économique mondial, en adhérant, entre autres, aux institutions économiques et financières internationales. De même que, tout récemment encore, une préoccupation commune pour la sécurité des explorateurs de l'espace a poussé des ingénieurs à mettre au point une compatibilité totale entre les vaisseaux spatiaux Soyouz et Apollo, aujourd'hui, un intérêt commun dans la sécurité économique internationale nous dicte l'intégration de notre économie dans le système économique mondial.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

La loi d'indépendance économique adoptée par le Parlement ukrainien aidera la République à assumer dans les affaires internationales un rôle qui correspondra à son potentiel politique, économique, intellectuel et culturel. A ce propos, nous attachons une grande importance à l'instauration et à l'extension de relations économiques et commerciales égales et mutuellement bénéfiques, tant avec nos voisins européens qu'avec tous les autres pays désireux de coopérer. La loi offre une protection juridique égale pour toutes formes de propriété, ce qui est une condition préalable importante dans notre transition vers une économie de marché. Des chances égales favoriseront le développement de l'entreprise sous toutes ses formes. Cela encouragera la concurrence et empêchera les monopoles. De façon générale, nous sommes en train de rechercher un modèle économique efficace, qui écarterait les contraintes artificielles et libérerait le potentiel créateur de l'individu.

Nous traversons à présent une période difficile de transition et nous traitons d'une situation sociale complexe. Les problèmes économiques s'aggravent, le niveau de vie baisse et les passions politiques s'intensifient. Au moment particulier où l'Ukraine affirme sa souveraineté, le caractère national de son Etat et son indépendance économique, le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour prévenir la désintégration économique et une nouvelle chute du niveau de vie. Nous oeuvrons de toutes nos forces pour traiter des problèmes spécifiques et atteindre des résultats tangibles plus rapidement. Le Gouvernement prend des mesures supplémentaires pour protéger les intérêts du peuple par des dispositions économiques, des politiques fiscales et d'autres moyens disponibles.

Les difficultés économiques en Ukraine, dont le territoire entier a été transformé en une zone de désastre écologique, sont exacerbées par des problèmes écologiques.

Depuis la tragédie de Tchernobyl, l'Ukraine a un enjeu important dans les efforts tendant à mettre au point une stratégie globale de survie de la planète à la Conférence de 1992 qui se tiendra au Brésil. Nous attendons de cette conférence une coopération internationale plus étroite dans le domaine de la protection de l'environnement, fondée sur l'interaction constructive de tous les pays pour traiter des problèmes de l'environnement. Edifier un monde écologiquement propre devient une priorité des Nations Unies.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

Le Sommet mondial pour les enfants a clairement indiqué qu'un facteur décisif pour la santé écologique de la planète et la santé physique des générations à venir serait notre capacité à mettre les progrès scientifiques et techniques au service de l'humanité. Les progrès techniques peuvent devenir automatiquement soit un lien avec l'avenir soit une voie menant à l'extinction.

Seuls une internationalisation délibérée des progrès techniques et un échange de techniques efficaces et écologiquement sûres peuvent nous permettre d'atteindre rapidement de meilleurs niveaux d'activité industrielle.

M. Masol (RSS d'Ukraine)

La contribution de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées à l'action de coopération entreprise pour atténuer les répercussions de l'accident nucléaire survenu à Tchernobyl est l'une des manifestations de cette nouvelle attitude. La résolution adoptée par consensus sur cette question par le Conseil économique et social, lors de sa deuxième session ordinaire de 1990, témoigne de l'esprit de solidarité et de la préoccupation manifestés par la communauté internationale à l'égard de la situation que connaissent la Biélorussie, l'Ukraine et certaines parties de la Russie. Cette résolution exprime sa volonté de venir en aide aux victimes, indépendamment de toutes contraintes d'ordre idéologique ou d'appartenance à un bloc quel qu'il soit. Qu'il me soit permis de transmettre la sincère reconnaissance du Gouvernement et du peuple ukrainiens à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à tous les donateurs à titre individuel et collectif qui nous ont soutenus dans ces moments difficiles.

C'est une source de grand réconfort moral pour nos populations que de voir les nations unies du monde se tenir à leurs côtés pendant cette période éprouvante qu'elles connaissent en raison du désastre de Tchernobyl. Je prie instamment l'Assemblée générale de répondre aux espoirs de ceux qui ont souffert et d'adopter une résolution afin qu'assistance et coopération leur soient fournies par les institutions spécialisées du système des Nations Unies pour leur permettre d'éliminer les ravages provoqués par le désastre de Tchernobyl. Je tiens à informer les membres de l'Assemblée que l'Ukraine a décidé de geler la construction de nouvelles centrales nucléaires et de fermer celle de Tchernobyl. En coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et avec les Etats concernés, un centre de recherche international est en cours d'installation dans la région de Tchernobyl. Certes, nous nous efforçons de réunir les fonds nécessaires et de mobiliser tout le potentiel technique et scientifique de l'Ukraine pour soutenir les programmes destinés à éliminer les effets du désastre de Tchernobyl, mais nous espérons que la communauté internationale participera également à cet effort.

Il importe, dans le processus d'édification de nouvelles structures internationales, de renforcer et de développer la coopération humanitaire, ainsi que d'éliminer les antagonismes qui subsistent dans les organes sociaux, humanitaires et juridiques des Nations Unies, afin que leurs travaux soient dégagés de toute empreinte idéologique et s'orientent vers des résultats efficaces. L'adoption, par l'Assemblée générale, à sa dix-septième session extraordinaire,

M. Masol (RSS d'Ukraine)

d'une Déclaration politique et d'un Programme d'action mondial et la proclamation, à l'initiative de l'Ukraine, de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des stupéfiants montrent, à notre avis, que les Etats sont résolus à progresser dans la lutte contre ce fléau social.

La République socialiste soviétique d'Ukraine est disposée à contribuer activement à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international car, comme l'a dit à cette tribune le Président François Mitterrand, "l'heure est venue du règne de la loi internationale" (A/45/PV.4, p. 36). Selon nous, l'affirmation de la suprématie du droit international va de pair avec l'édification d'un Etat démocratique fondé sur le droit.

Nous sommes désormais convaincus qu'il est possible de faire davantage, en instituant des normes uniformes dans le domaine des droits de l'homme qui seraient appliquées par les Etats démocratiques où règne la primauté du droit et en affirmant la reconnaissance des valeurs universelles, pour aider l'humanité à se considérer elle-même comme une communauté globale animée d'un esprit humanitaire et non pas comme un ensemble de nations peu coopérantes.

Ces conclusions sont étayées, entre autres, par celles du Séminaire des Nations Unies sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, qui a eu lieu la semaine dernière à Kiev, sous l'égide du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, en coopération avec le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

L'Ukraine souhaite que des normes appropriées en matière de droits de l'homme se conjuguent harmonieusement avec des garanties de sécurité internationale et avec une coopération internationale élargie. Les droits de l'homme, la sécurité et la coopération internationales constituent un ensemble indestructible dans la politique et la pratique internationales qui garantira une paix durable et des progrès constants en ce moment crucial où l'humanité non seulement aborde un nouveau millénaire, mais, comme nous aimerions le croire, entre également dans une nouvelle phase historique où elle poursuivra sa quête de perfection.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République socialiste soviétique d'Ukraine de son importante déclaration.

S. E. M. Vitali Masol, Premier Ministre de la République socialiste soviétique d'Ukraine est escorté de la tribune.

M. CORDOVEZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, tous les Equatoriens nourrissent à l'égard de votre pays des sentiments de profonde amitié et d'admiration. Je tiens à exprimer ces sentiments en vous félicitant de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et à vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos tâches.

Aujourd'hui comme hier, le monde a besoin de renforcer l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui plus qu'hier, il est indispensable que la communauté internationale demeure attachée aux principes énoncés dans la Charte et inaugure une nouvelle étape de paix, de sécurité, de développement et de démocratie.

L'Equateur tient à réaffirmer sa foi en l'Organisation des Nations Unies et son attachement permanent et renouvelé à tous les principes de droit international et de justice que cette organisation ne cesse de raffermir. Ces mêmes principes se trouvent consacrés dans la Constitution politique de mon pays et orientent la politique extérieure de mon gouvernement. Nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies pour la noblesse d'esprit qu'elle manifeste et le travail constant et positif qu'elle poursuit pour traduire l'espoir du monde en un avenir meilleur.*

Le monde que nous recherchons devra renforcer la solidarité mondiale et créer le cadre nécessaire à une convivialité fructueuse et à une coopération internationale. Il lui faudra respecter les valeurs essentielles de la personne humaine. Ce que l'on appelle le pacte social, la formation de groupes et de sociétés, la constitution même de l'Etat et des organisations internationales visent un objectif fondamental qui justifie leur existence. Cet objectif n'est autre que celui de faciliter la solution des problèmes communs et de satisfaire les aspirations légitimes de l'être humain. La reconnaissance des droits et obligations propres à une société ainsi conçue constitue le ciment de la démocratie.

De jour en jour, le monde devient plus interdépendant et devra donc être plus solidaire. La solidarité apparaît comme l'exigence fondamentale de notre essence commune en tant qu'êtres humains. Nous habitons la même planète et notre avenir est commun. Comme le disait un sage romain, "nous sommes humains et rien de ce qui est humain ne nous est étranger".

* M. Al-Shaali (Emirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.

M. Cordovez (Zguateur)

Depuis l'an dernier, l'humanité vit une époque d'espérance et d'attente. Des changements vertigineux se sont produits dans le monde, d'une ampleur et d'une profondeur telle qu'il convient d'envisager à présent les relations internationales sous un angle totalement différent de celui qui a pu sembler approprié au cours de la plus grande partie de ce siècle. L'effondrement du mur de Berlin est le symbole le plus tangible d'un processus de transformation qui a ouvert une nouvelle ère dans les relations entre les grandes puissances et entraîné la formation et le renforcement de grands groupes économiques qui ont une influence décisive sur la situation mondiale.

M. Cordover (Equateur)

Les peuples sont les principaux protagonistes de ces transformations importantes. Conscients de leur force, de leur capacité à déterminer leur propre avenir, sûrs de leurs droits et résolus à exiger que les Etats les interprètent fidèlement, ils définissent les modalités et institutions nouvelles qu'ils adopteront librement pour poursuivre leur recherche inlassable du bonheur.

Les transformations qui se produisent modifient tous les systèmes politiques, économiques et stratégiques. Le dialogue constructif ne cesse de se renforcer, gagnant en confiance et en sérénité, se nourrissant de son propre dynamisme et se traduisant par des actions positives dont bénéficiera toute l'humanité. Il est juste de rendre hommage à la clairvoyance et au courage de tous ceux qui ont conduit ce processus de détente internationale, en particulier le Président de l'Union soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev.

Nous nous félicitons de la réunification de l'Allemagne et nous constatons que cet événement d'une portée considérable recèle des possibilités d'une très grande importance pour l'économie mondiale et la consolidation des efforts que déploie l'Europe pour approfondir la compréhension et le climat mondial de détente. Le processus d'universalité des Nations Unies se manifeste également en Corée, et les accords que l'on est en train d'y élaborer devront correspondre aux orientations d'encouragement de l'ensemble du processus.

Nous avons également assisté, au cours de l'année écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, au triomphe de la lutte héroïque et constante du noble peuple namibien, renforcée par l'appui de l'organisation mondiale. L'admission de la Namibie, en sa qualité de nouveau Membre des Nations Unies, a donné une signification particulière au processus qui constitue le symbole du succès de la lutte contre le colonialisme, la discrimination et l'apartheid.

L'Equateur forme des vœux pour que les mesures adoptées par le gouvernement de M. De Klerk, en ce qui concerne la légitimité de l'African National Congress, la libération des dirigeants politiques et d'autres mesures d'ouverture, s'inscrivent dans un processus qui pourra conduire à une date rapprochée à l'élimination totale et complète du régime odieux de l'apartheid. C'est dans ce contexte qu'apparaît une riche personnalité, un homme de vision, le grand dirigeant Nelson Mandela, à qui je rends hommage au nom de l'Equateur.

Les mesures adoptées par l'Organisation en Amérique centrale ont contribué de manière très efficace à faciliter l'application des Accords d'Esquipulas et de Tela. Le processus électoral au Nicaragua et le transfert démocratique du pouvoir

M. Cordovez (Equateur)

au gouvernement librement élu par le peuple nicaraguayen ont constitué des étapes très positives sur la voie d'un règlement pacifique.

L'Equateur a manifesté, une fois de plus, son appui à l'action des Nations Unies, sa solidarité envers le peuple nicaraguayen et son attachement constant à la recherche d'une solution pacifique des différends en participant avec des représentants de ses forces armées à la tâche qu'avait confiée le Conseil de sécurité au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale.

Nous croyons que le peuple d'El Salvador doit persévérer dans le dialogue qui doit être souple et réaliste, en vue de parvenir à des accords entre ses forces politiques, et ainsi mettre fin à une crise qui dure depuis de trop nombreuses années et qui a fait un grand nombre de victimes.

Nous suivons de près et avec la même préoccupation les possibilités de surmonter les affrontements dans d'autres pays de la région. Notre disposition à coopérer à cette fin s'est toujours traduite dans les faits par des mesures visant à faciliter un dialogue qui doit conduire à des solutions négociées et acceptables par les parties qui s'affrontent en ce moment.

C'est pourquoi le Gouvernement équatorien a accueilli fraternellement la rencontre qui s'est tenue dans mon pays la semaine dernière et qui a conduit à l'élaboration de certains principes fondamentaux sur la voie de la réconciliation dans la société guatémaltèque. Cette rencontre a abouti à l'adoption de la Déclaration de Quito dans le cadre d'un processus de dialogue sous les auspices de la Commission nationale de réconciliation des pays, créée dans le cadre de l'Accord d'Esquipulas II. Nous croyons que nous devons appuyer tous les efforts visant à renforcer la démocratie, et c'est pourquoi nous avons appuyé également la demande du Gouvernement haïtien tendant à ce que l'Organisation coopère en vue d'assurer le bon déroulement de ses prochaines élections.

La voie à suivre pour surmonter tous les conflits reste, et devra rester, celle des solutions pacifiques. C'est pourquoi nous sommes heureux de souligner la formule que l'organisation mondiale a proposée pour résoudre le conflit du Cambodge. Nous réaffirmons avec une profonde conviction que la solution du conflit au Moyen-Orient est un défi et un impératif pour l'Organisation des Nations Unies. Si elle y parvient, et elle a l'obligation historique de le faire, son autorité sera renforcée et elle sera fondamentale pour la paix dans les prochaines années.

Nous nous trouvons face à un monde qui doit réorganiser ses relations internationales et les adapter à l'évolution des circonstances. Les problèmes

M. Cordovez (Equateur)

entre les pays sont différents de ceux qui s'inscrivaient dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest. L'Organisation des Nations Unies devra poursuivre avec un élan nouveau son oeuvre de promotion et de consolidation de la paix. La crise du Golfe démontre que la communauté internationale dans son ensemble a confiance en la capacité d'action du Conseil de sécurité qui, ayant recouvré l'autorité que lui confère la Charte, a pris des mesures destinées à garantir le strict respect des principes de l'Organisation. Je voudrais affirmer à nouveau que l'Equateur appuie fermement toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Nous avons constaté également, lors du Sommet d'Helsinki, que la détente entre les grandes puissances n'est pas pure rhétorique et que l'Union soviétique et les Etats-Unis sont résolus à adapter leurs positions et leurs actions à la solution approuvée par les Nations Unies.

Tout cela est bienvenu et encourageant alors qu'il apparaît de plus en plus manifeste que le monde a d'autres problèmes à régler. Il existe des forces qui peuvent créer des problèmes et altérer tragiquement la tendance pacifique que l'humanité entend suivre. La crise de la pauvreté et de l'ignorance, les grandes inégalités entre riches et pauvres, les problèmes de l'environnement et de la drogue constituent actuellement de dangereuses sources de conflit.

Si nous parvenons à empêcher l'emploi de la force entre les Etats, nous aurons fait un grand pas en avant sur le chemin de la paix. Mais pour que la paix et la sécurité soient réelles, il nous faut édifier des relations internationales fondées sur un ordre éthique de conception harmonieuse et solidaire qui ouvrira des possibilités pour le bénéfice et le bien-être de tous. Cela signifie que nous devons mettre fin au sous-développement économique et social et à la pollution de l'environnement, que nous devons nous identifier au problème de la drogue, et que la science et la technologie, les ressources financières et le commerce, la production des biens et de services ne peuvent être dissociés des aspirations légitimes de chacun des membres de la communauté internationale. La solidarité humaine ne peut pas s'appliquer uniquement à des questions spécifiques ou à l'intérieur de limites nationales ou régionales. La sécurité doit être intégrale et mondiale.

Il faut redéfinir le sens et la portée de la paix et de la sécurité. Dans le même temps, il faut renforcer la capacité d'action de notre organisation. L'humanité tient à vivre dans un monde de paix, de liberté, de justice sociale et

M. Cordoves (Equateur)

de respect absolu des droits de l'homme, dans un monde exempt de crainte et de méfiance. Ce n'est pas un monde chimérique, c'est un monde qui se trouve à portée de main, si nous savons donner à la solidarité et à l'interdépendance le véritable sens qu'est le leur, et si, ensemble, nous formulons une nouvelle conception de la sécurité collective plus conforme aux problèmes et aux risques que nous affrontons actuellement.

Le système des Nations Unies dans son ensemble devra affronter la réalité et les nouvelles exigences de l'humanité. Il sera nécessaire d'adopter les mesures qui lui permettront de fonctionner avec des orientations renouvelées pour combattre ces nouvelles formes de violence qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Ce sera un processus complexe, long et délicat qui devra être engagé avec clairvoyance et courage sans hâte excessive mais sans trop d'hésitation.

M. Cordovez (Equateur)

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, l'Equateur s'est efforcé d'appliquer les principes traditionnels de sa politique internationale, convaincu que tous les pays, quelle que soit leur puissance économique ou militaire, peuvent et doivent contribuer à l'édification d'un monde de progrès et de coopération. Les pays d'Amérique latine ont maintes raisons d'agir de façon unie, et nous devons continuer de tendre vers cet objectif.

Les présidents des cinq pays membres du Pacte andin, réunis aux îles Galapagos, ont adopté des accords de grande portée destinés à encourager l'intégration subrégionale et à jeter les bases d'un climat de paix, de sécurité et de coopération dans un cadre de compréhension et de bon voisinage, ce qui permettrait d'éliminer tous les problèmes qui affectent leurs relations. La réunion présidentielle des Galapagos et la réunion qui a eu lieu ultérieurement à Machu Picchu ont permis aux gouvernements du Pacte andin de tisser des liens de confiance plus étroits fondés sur le respect mutuel le plus absolu. Ainsi, il sera possible d'aborder plus efficacement les questions qui revêtent à leurs yeux le plus d'urgence, d'importance et d'intérêt. C'est dans cet esprit que, pour la première fois en 170 ans d'histoire républicaine, un président péruvien s'est rendu en Equateur et un président équatorien au Pérou. Ils y ont été reçus avec le respect et la cordialité que nous inspire notre volonté commune de rendre nos relations bilatérales encore plus fructueuses. Cet échange de visites contribuera incontestablement à instaurer un climat dans lequel nous pourrions saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous et surmonter les divergences qui nous opposent. C'est ce qu'a dit en ce site historique de Machu Picchu le Président Rodrigo Borja, et ce que j'ai réaffirmé dans le rapport de cette année sur les relations extérieures.

L'Amérique latine subit encore les effets de la crise la plus grave de son histoire, mais elle a continué à renforcer sa démocratie malgré les menaces qui pèsent sur sa stabilité sociale. Nous disposons d'importantes ressources humaines et naturelles et pouvons, par conséquent, contribuer efficacement à la solution des problèmes internationaux. C'est pourquoi il est vital pour la région comme pour le reste du monde de surmonter cette crise.

Dans les circonstances actuelles, l'Initiative pour les Amériques du Président Bush peut et doit donner naissance à un processus d'association fondé sur l'intérêt mutuel. Ses éléments ne reposent pas sur une conception paternaliste de l'aide économique directe mais s'inscrivent dans le cadre des échanges qui doivent

M. Cordovez (Equateur)

s'opérer en matière de commerce international, de finance internationale et d'investissement : l'extension du commerce et, à cette fin, la levée des barrières; l'élimination des obstacles et des coûts meilleurs et plus justes; la réduction de la dette extérieure et du service de la dette et l'encouragement à l'investissement. La mise en oeuvre efficace et rapide de cette initiative contribuera à résoudre de façon sensible les problèmes économiques et sociaux les plus graves que connaît la région, à renforcer la stabilité politique et à créer de nouvelles relations dans l'hémisphère.

L'Equateur et l'Amérique latine ont dans leur ensemble accueilli favorablement la proposition des Etats-Unis. Il nous appartient désormais de l'étudier et de jeter les bases d'une négociation en vue d'identifier les problèmes et les possibilités. Nous, en Amérique latine, devons définir, conjointement et individuellement, les réponses constructives qui nous permettront de trouver les voies qui nous sont mutuellement bénéfiques.

L'Equateur réaffirme ses vues concernant le problème tragique des stupéfiants. La dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a mis en relief la responsabilité commune des producteurs, des trafiquants, des fournisseurs et des consommateurs. Elle a également mis en lumière la variété et la complexité des conditions sociales et économiques des pays qui fournissent les matières premières nécessaires à la drogue. Elle a mis en évidence la nécessité d'une approche mondiale et conjointe pour lutter efficacement contre ce fléau de l'humanité. L'action concertée de chacun et un appui technique et financier proportionnel aux capacités et à la responsabilité de chaque pays nous permettront d'agir efficacement.

L'Equateur estime que la protection de l'environnement est l'une des questions qui met le mieux en relief l'interdépendance de tous les Etats et la solidarité qui doit les inciter à agir en faveur de la protection de l'environnement. La Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement est appelée à être un jalon dans l'histoire de l'humanité. Les préparatifs de cette conférence, confiés au dynamisme et à l'efficacité de Maurice Strong, doivent se poursuivre de manière détaillée et concrète. Les accords qui seront adoptés devront être précis et efficaces.

L'Equateur a le privilège d'assurer en ce moment le secrétariat pro tempore du Traité de coopération de l'Amazonie, que huit pays ont ratifié, au moment où deux faits majeurs se sont produits. Tout d'abord, une nouvelle phase du Traité vient

M. Cordovez (Equateur)

d'être engagée en vertu de laquelle, conformément aux principes directeurs définis par les pays d'Amazonie dans leur engagement de coopération, 50 programmes et plus de 100 projets de la plus haute importance touchant l'environnement, la science et la technologie, la santé, les affaires autochtones, les transports et le tourisme, l'information et l'éducation seront mis en œuvre. D'autre part, nous constatons que les pays et organismes en général accordent une priorité absolue aux efforts en faveur d'un développement soutenu pour l'Amazonie. Ces deux facteurs créent une situation particulière, car les pays sont en train de définir plus clairement ce qu'ils doivent et veulent faire en agissant d'une façon souveraine sur leur propre territoire, et la communauté internationale est disposée à collaborer sur la base des politiques et stratégies définies par les pays d'Amazonie eux-mêmes.

Nous vivons dans un monde davantage conscient de ses problèmes et de ses possibilités. Les peuples du monde connaissent la réalité internationale et saisissent mieux les différences injustes qui séparent les sociétés excessivement riches des sociétés excessivement pauvres. L'Organisation des Nations Unies, dont le prestige croît en même temps que son efficacité, doit relever un formidable défi : contribuer au renforcement des tendances politiques dans les relations internationales, engager des efforts pour donner une dimension nouvelle à l'indépendance et à la solidarité et nous permettre de dire, à la veille du XXI^e siècle, que nous vivons dans un monde meilleur, protégé par un système de sécurité plus large, plus efficace et plus réaliste, qui permet à chacun - dans les pays industrialisés et dans le tiers monde - de coexister dans la paix et dans la justice.

ALLOCATION DE S. E. M. OBED MFANYANA DLAMINI, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DU SWAZILAND

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

S. E. M. Obed Mfanyana Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté à la tribune.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Royaume de Swaziland, M. Obed Mfanyana Dlamini.

Je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. DLAMINI (Zwaziland) (interprétation de l'anglais) : Au nom de mon chef d'Etat, S. M. le Roi Mswati III, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Swaziland, je voudrais tout d'abord vous faire part, Monsieur le Président, de nos félicitations les plus chaleureuses pour votre accession bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Vous avez été élu pour guider le débat de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, et c'est là une indication claire de la confiance que l'Assemblée met en vous en tant que diplomate aux remarquables compétences. Ma délégation est donc persuadée que notre session bénéficiera grandement d'avoir à sa tête une personne de votre envergure, qui a une vision pénétrante des divers problèmes mondiaux auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui.

Qu'il me soit également permis d'exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Joseph Garba, de la République fédérale du Nigéria, pour la façon éminente dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de la session dernière. Nous avons été très favorablement impressionnés par sa direction inspirée et sa perspicacité éclairée à l'égard des différentes questions qui préoccupent l'humanité et qui ont fait l'objet de discussions ici, lors de la session dernière.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter très sincèrement la Principauté de Liechtenstein à l'occasion de sa récente admission au sein des Nations Unies. Nous lui souhaitons plein succès en tant que partenaire le plus récent de la communauté des nations.

Quarante-cinq longues années, fertiles en événements, se sont écoulées depuis la création de l'organe mondial en 1945. Depuis, l'Organisation a joué un rôle d'une importance capitale en tant qu'instrument efficace de paix et de sécurité

M. Dlamini (Swaziland)

internationales et en tant que tribune indispensable pour encourager un esprit de plus grande coopération et de plus grande compréhension entre les habitants de notre monde complexe et toujours plus interdépendant.

Nous avons réussi de nombreuses réalisations au cours de ces 45 années. Nous avons été les témoins de changements considérables dans la carte politique du monde. Nous avons assisté au démantèlement des empires coloniaux et nous avons vu de nombreuses nations souveraines sortir de l'ombre de la domination étrangère pour jouer le rôle qui leur revient dans l'édification d'un monde plus juste et plus sûr où toute la race humaine pourra vivre dans une paix et une sécurité relatives.

Au cours de ces dernières années, nous avons en effet constaté de nombreux signes encourageants selon lesquels notre monde depuis longtemps si troublé, aborde enfin une nouvelle ère prometteuse de paix et de sécurité, caractérisée par une disposition croissante à résoudre les conflits par la voie du dialogue pacifique. En cette ère de glasnost et de perestroïka, nous avons vu la rivalité et la méfiance remplacées par un nouvel esprit de coopération croissante et de confiance mutuelle entre les deux superpuissances.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique doivent être félicités pour avoir décidé de passer de l'affrontement à la coopération. Cette nouvelle atmosphère positive a conduit à un relâchement marqué de la tension Est-Ouest, mettant ainsi fin au spectre de la guerre froide qui a hanté les relations Est-Ouest depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Nous avons également été encouragés par les changements qui ont eu lieu en Europe de l'Est depuis décembre dernier. Le changement le plus significatif est la réunification de l'Allemagne, le 3 octobre 1990, qui est devenue une seule nation après tant de pénibles décennies de division.*

Nous félicitons le peuple allemand de cet événement historique et nous espérons sincèrement qu'une Allemagne unie jouera un rôle encore plus important pour promouvoir la paix mondiale et le progrès économique. Nous sommes également convaincus que ce nouveau phénomène dans les relations Est-Ouest est de bon augure pour l'avenir de la paix mondiale et de la sécurité de l'humanité tout entière.

Cette tendance, dont nous nous félicitons, vers une plus grande paix et une plus grande sécurité dans le monde a toutefois été sérieusement troublée par les

* Le Président assume la présidence.

M. Dlamini (Swaziland)

événements récents qui se sont passés dans la région du Golfe. Ma délégation considère que l'invasion non provoquée et l'annexion forcée du Koweït, Membre des Nations Unies, a créé un précédent très grave qui, s'il était toléré par la communauté internationale, poserait un grave danger à l'existence et à l'indépendance de nombreuses petites nations.

Par conséquent, la délégation du Royaume du Swaziland souhaite réaffirmer son plein appui aux différentes résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pour mettre fin à cet acte d'agression caractérisée contre le peuple du Koweït. Nous condamnons tout autant que l'on retienne des civils innocents en otages et qu'ils servent de boucliers de chair dans la crise du Golfe. Nous prions instamment le Gouvernement de l'Iraq de libérer les otages et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité qui appellent au retrait des forces militaires iraqiennes du Koweït.

Ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial ainsi que le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition pour la mise en oeuvre réussie de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui a assuré l'organisation d'élections libres, justes et démocratiques en Namibie et a permis à la Namibie, après une longue attente, d'accéder à l'indépendance en mars dernier. Nous nous réjouissons qu'après tant d'années de lutte pénible, le peuple de la Namibie soit maintenant une nation libre et souveraine, à sa juste place au sein de l'Assemblée générale.

Cette réalisation remarquable est sans le moindre doute un exemple brillant du rôle important que jouent les Nations Unies pour encourager le processus de décolonisation et faciliter la solution pacifique de situations de conflit dans le monde entier. La mise en oeuvre réussie du processus de paix et d'indépendance et l'arrivée d'une Namibie indépendante dans la communauté des nations libres ont donné une forte impulsion au mouvement pacifique qui est en cours dans d'autres parties de l'Afrique australe.

M. Dlamini (Swaziland)

C'est ainsi que plusieurs événements importants et positifs en faveur de la paix se sont produits en Afrique du Sud depuis février dernier. Nous avons assisté, avec une joie extrême, à la libération de M. Nelson Mandela; à la levée de l'interdit frappant certaines organisations politiques; à la fin de l'état d'urgence dans trois des quatre provinces d'Afrique du Sud; à l'abrogation de certaines lois d'apartheid et à l'amorce de pourparlers exploratoires entre le Gouvernement sud-africain et les représentants d'organisations politiques noires visant à mettre fin à l'apartheid et à créer une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique.

Nous espérons sincèrement - et nous prions à cette intention - que les négociations officielles sur la constitution future de la nouvelle Afrique du Sud commenceront sans plus de retard inutile, de sorte que, pour la première fois, le peuple sud-africain tout entier ait la possibilité de contribuer à l'élaboration d'un nouveau régime constitutionnel acceptable pour l'ensemble de la population de ce pays.

C'est pourquoi nous sommes attristés par la violence qui règne en ce moment au Natal et dans certains townships sud-africains et qui touche principalement la population noire du pays. Cette violence a déjà provoqué des souffrances humaines considérables et inutiles. A l'heure qu'il est, de nombreuses personnes ont fui leurs maisons et certaines d'entre elles ont cherché refuge au Swaziland pour échapper à la violence qui règne en Afrique du Sud. C'est la raison pour laquelle nous demandons sincèrement à tous les dirigeants politiques d'Afrique du Sud de laisser de côté leurs divergences et d'oeuvrer ensemble, dans un esprit de fraternité, à une transition pacifique de leur pays à une ère de post-apartheid.

Nous sommes convaincus que la violence actuelle est loin de servir les intérêts du peuple d'Afrique du Sud et que sa persistance ne peut que faire le jeu des éléments de la société sud-africaine décidés coûte que coûte à maintenir le statu quo de l'apartheid. Il faut empêcher ces éléments d'atteindre leur objectif et de plonger la population sud-africaine, dont la majorité est éprise de paix et tout à fait disposée à accepter le nouvel ordre constitutionnel, dans un inutile bain de sang. Il est plus que temps que notre région d'Afrique australe rejette le recours à la violence comme moyen de règlement de ses divergences politiques. La paix et la stabilité politique doivent l'emporter dans notre région si l'on veut que l'Afrique australe puisse exploiter pleinement son vaste potentiel de développement économique.

M. Dlamini (Swaziland)

Il est donc encourageant de constater qu'il existe actuellement de meilleures perspectives de cessation des conflits armés en Angola et au Mozambique, conflits responsables de souffrances humaines indicibles et de la destruction aveugle d'infrastructures vitales de ces pays.

En exprimant la profonde préoccupation ressentie par le Royaume du Swaziland devant le conflit au Mozambique, je ne saurais mieux faire que de reprendre à mon compte ce qu'a déclaré ici même le chef d'Etat de mon pays, S. M. le Roi Mswati III, en octobre de l'année dernière, à savoir que la poursuite de la guerre au Mozambique affecte le Swaziland à plus d'un titre. Ce conflit a engendré un nombre important de réfugiés - qui sont plus de 50 000 maintenant - qui se sont enfuis au Swaziland, dont les ressources limitées en terres, en logements, en emplois et autres se trouvent maintenant à un stade extrêmement critique.

La délégation du Royaume de Swaziland apprécie vivement le rôle vital joué par les Nations Unies conjointement avec l'Organisation de l'unité africaine dans la recherche d'une solution juste et durable au problème du Sahara occidental. Les récents pourparlers entre les délégations du Royaume du Maroc et du Front Polisario sont une indication positive de la volonté sincère des deux parties d'engager un dialogue constructif sur cette question.

Nous rendons également hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en faveur de la tenue d'un référendum qui permette au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous louons également les efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine pour trouver rapidement une solution au conflit entre le Tchad et la Libye ainsi qu'au différend entre la Mauritanie et le Sénégal.

Nous demandons à toutes les parties à ces deux situations de conflit de faire preuve de la plus grande retenue et de redoubler d'efforts dans la recherche d'une solution pacifique, dans un véritable esprit de fraternité africaine.

Le Swaziland est préoccupé par le fait que la crise actuelle dans le Golfe a interrompu les processus visant à aboutir à un règlement des problèmes touchant à la coexistence entre les peuples israélien et palestinien. Nous espérons que cette interruption ne sera que temporaire, et nous restons persuadés que ce n'est que par

M. Dlamini (Swaziland)

un dialogue pacifique, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, que l'on peut espérer trouver une solution juste et durable à ce problème de longue date.

Fidèles à notre politique de non-alignement et de coopération pacifique avec toutes les nations, et reconnaissant le droit de tous les peuples à l'autodétermination, nous reconnaissons le droit des peuples israélien et palestinien à leur propre territoire, à l'intérieur de frontières sûres.

Cela fait des décennies que la situation en Amérique centrale fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Il est cependant encourageant de noter qu'à la conférence au sommet qu'ils ont tenue l'an dernier, les cinq Etats d'Amérique centrale sont parvenus à des accords importants qui, nous l'espérons, contribueront grandement à promouvoir le processus de paix dans la région.

A cet égard, nous nous félicitons de la création de la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV), qui prévoit le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies. Nous félicitons également le Gouvernement nicaraguayen de sa proposition hardie d'inviter les Nations Unies et d'autres instances à envoyer une équipe d'observateurs au Nicaragua au début de l'année pour suivre le déroulement des élections organisées récemment dans le pays.

Nous félicitons également le Secrétaire général qui, par ses bons offices et ses remarquables talents de diplomate, est parvenu à assurer une solution négociée au conflit en Amérique centrale.

La situation à Chypre continue de nous préoccuper profondément tous. La population de l'île demeure extrêmement divisée, et les perspectives d'unité et de réconciliation nationale semblent plus faibles que jamais. C'est pourquoi, nous voudrions prier instamment les deux communautés chypriotes de faire tout leur possible pour laisser de côté leurs divergences et rechercher une formule permettant de régler pacifiquement et rapidement ce problème de longue date.

Nous encourageons le Secrétaire général à continuer à recourir à ses bons offices pour susciter un esprit d'unité nationale au sein de l'ensemble des Chypriotes et que, ainsi, ils contribuent à préserver l'indépendance et la souveraineté de leur République.

M. Dlamini (Swaziland)

Pour ce qui est de la péninsule coréenne, la délégation du Royaume de Swaziland se félicite de la rencontre récente des Premiers Ministres des deux Corée, et elle espère que tous les obstacles existant sur la voie de la réunification pacifique de la péninsule coréenne seront bientôt levés. Le Swaziland est convaincu que la solution du problème coréen se trouve dans l'appui concerté de la communauté internationale en faveur d'un processus de négociations intercoréennes directes, sans ingérence extérieure d'aucune sorte. Nous nous félicitons donc de la récente décision du Gouvernement des Etats-Unis de réduire ses forces militaires en Corée du Sud.

M. Dlamini (Swaziland)

La protection de notre environnement mérite qu'on lui accorde la plus haute priorité sur le plan mondial. La communauté internationale a constamment été avertie des dangers considérables que fait courir la destruction irréfléchie de notre planète bien aimée dans la recherche de notre développement national. Des signaux d'alerte clignotent déjà - réclamant une action concertée de la communauté mondiale pour mettre un frein à ces activités qui dégradent notre environnement. Des pratiques aussi nuisibles que le déversement sans discernement de déchets toxiques et autres substances dangereuses doivent être combattues à tout prix. La déforestation sauvage, la pratique très répandue de brûler les herbages et le pâturage excessif ne sont que quelques-uns des facteurs qui ont transformé d'immenses étendues de verdure en déserts stériles.

Le Swaziland tient à rappeler qu'il appuie pleinement tous les efforts faits, sur le plan international, pour assurer la protection efficace de notre héritage écologique.

Tout en nous réjouissant du rapprochement qui a lieu actuellement entre les superpuissances, nous sommes néanmoins cruellement conscients du fait que le monde est encore loin d'atteindre l'objectif ultime du désarmement mondial.

La course aux armements n'a pas encore pris fin et on continue à fabriquer et à stocker un grand nombre d'armes de tout genre. Le nombre de pays cherchant à acquérir la capacité de fabriquer et de stocker des armes de destruction massive, telles que les armes chimiques par exemple, s'accroît de jour en jour. Etant donné que la course aux armements se poursuit, ma délégation est convaincue que les Nations Unies ont encore un rôle très important à jouer dans la défense de la cause du désarmement. L'ONU est une instance internationale unique où tous les pays, grands et petits, peuvent continuer à oeuvrer efficacement afin de favoriser le processus de désarmement.

La situation économique internationale demeure une source de grande inquiétude pour la plupart des pays en développement. Quatre ans après le lancement du Programme d'action des Nations Unies pour la relance économique et le développement de l'Afrique, notre situation économique continue d'empirer.

Les recettes d'exportation de la plupart des pays en développement, tels que le mien, dépendent en grande partie d'une gamme très limitée de produits de base; il s'ensuit que la faiblesse actuelle du prix de ces produits sur les marchés mondiaux désorganise nos économies. Cette situation est encore aggravée par les

M. Dlamini (Swaziland)

coûts élevés des pièces de rechange importées et d'autres articles nécessaires au développement économique.

D'autre part, les taux d'intérêt sur les prêts internationaux sont élevés ce qui, allié au fait que les taux de change sont actuellement défavorables, entraîne de graves difficultés de la balance des paiements et des pénuries chroniques de devises étrangères dans les pays en développement.

En dehors de ces problèmes, le fardeau de la dette extérieure qui - on le constate chaque jour davantage - est un des principaux obstacles au développement économique de nos pays entraîne un transfert net des ressources réelles des pays pauvres du Sud vers les pays industrialisés du Nord.

Vue sous ce jour, la crise qui sévit actuellement dans le Golfe n'aurait pu survenir à un plus mauvais moment pour la majorité des pays en développement qui ne produisent pas de pétrole. Nous savons tous de quelle façon l'interruption de la production de pétrole dans les pays du Golfe s'est répercutée sur les prix mondiaux du pétrole. Ces effets sont ressentis encore plus vivement dans des pays tels que le mien, dont les économies fragiles sont les moins aptes à leur faire face. Les pays en développement risquent maintenant de devoir consacrer une plus grande partie de leurs rares devises étrangères au paiement des importations de pétrole dont les prix sont proportionnellement plus élevés. Des projets de développement, d'une importance vitale pour notre avenir, seront par conséquent compromis par manque de ressources. La flambée inévitable du taux d'inflation aura à n'en pas douter des incidences sur le tissu même de nos structures économiques.

L'emploi - qui est déjà une source de préoccupation croissante pour les gouvernements de tous les pays en développement - sera gravement affecté. Les employeurs, dans un effort pour conjurer les effets de l'inflation galopante, seront forcés de réduire leur personnel pour préserver leur rentabilité.

D'autres effets de l'inflation - comme la hausse des prix des denrées alimentaires, l'augmentation des coûts de production et une détérioration générale de la qualité de la vie - entraîneront vraisemblablement une désaffection politique dont les résultats risquent d'être catastrophiques pour les gouvernements et la population du monde en développement.

J'espère tout de même que cette série de malheurs potentiels pourra être évitée - elle doit l'être - grâce à un relèvement du niveau de l'assistance fournie aux pays en développement par les pays industrialisés. Nous savons qu'il est

M. Dlamini (Swaziland)

reconnu que notre situation est critique, et nous sommes rassurés par les paroles des représentants de pays plus riches qui font connaître, au sein d'instances telles que cette assemblée, leurs engagements en matière d'assistance. Nous attendons avec impatience de voir ces paroles se concrétiser en une action soutenue et accrue.

Nous ne demandons pas simplement la charité. L'avenir de pays comme le Swaziland dépend du développement du secteur industriel et de celui des affaires à un niveau qui nous permette, le plus tôt possible, d'être maître de notre propre croissance économique. Les Swazis sont un peuple fier, assuré et compétent. Nous sommes prêts, avec l'aide appropriée, à aborder la prochaine décennie dans l'optimisme et l'espoir.

En concluant, je me permettrai de transmettre à tous les membres de l'Assemblée les meilleurs vœux de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. la Reine mère et de toute la nation swazie. Nous, Swazis, sommes en effet fiers d'appartenir à une organisation dont l'influence sur la paix et sur le maintien de la stabilité dans le monde entier n'est plus à prouver, une organisation qui a démontré que c'est à bon escient que nous plaçons tous notre confiance dans ses capacités.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume du Swaziland de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Obed Mfanyana Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté de la tribune.

M. AL-KHATER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Par votre élection, tous reconnaissent votre vaste expérience dans les affaires des Nations Unies et le rôle important qu'a joué Malte, votre pays, au sein de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que vous vous acquitterez des responsabilités de ces fonctions importantes avec le talent et l'efficacité qui font votre réputation.

M. Al-Khater (Qatar)

Je tiens également à exprimer ma gratitude et mes remerciements à votre prédécesseur, M. Garba, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, et à louer l'objectivité et l'efficacité avec lesquelles il a conduit les débats de la précédente session de l'Assemblée générale.

Je rends hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et le félicite des efforts inlassables qu'il déploie pour la paix et le règlement des conflits internationaux.

La recherche incessante d'une solution à ces conflits fait progresser le principe du règlement pacifique des différends, consacré dans la Charte des Nations Unies, aux fins d'instaurer des relations internationales fondées sur la paix et la sécurité internationales. Mon pays apprécie ses efforts qu'il appuie sans réserve conformément à sa politique traditionnelle de soutien à l'Organisation et de défense des principes de la Charte, convaincu que la mission de l'ONU est d'instaurer la paix et la sécurité internationales sur des bases fermes de vérité et de justice, de compréhension mutuelle et de fraternité entre les nations, grandes et petites, riches et pauvres.

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom de mon pays, l'unification de l'Allemagne, qui contribuera à la cause de la paix.

Nous nous retrouvons en session ordinaire, alors que la communauté internationale est confrontée à des circonstances extraordinaires, sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Je m'adresse à vous le coeur plein de douleur, car la crise actuelle entraîne une division profonde dans la structure de notre maison commune des Arabes; une division qui non seulement met toute notre maison en danger - un danger inimaginable - mais qui menace également plus que jamais la sécurité du monde entier. L'invasion flagrante par l'Iraq du pacifique Koweït, qui a pris le monde par surprise, constitue un événement si grave qu'elle a détruit le concept même de la concorde arabe, créant une nouvelle division parmi les pays arabes et ajoutant un problème artificiel aux problèmes qui existaient déjà et que les Etats arabes s'efforçaient de résoudre. Par ailleurs, cette invasion est contraire au droit international et aux coutumes internationales, ainsi qu'aux principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte de la Ligue des Etats arabes. Ces événements sont survenus de façon si inattendue qu'ils défient toutes les normes raisonnables qui doivent régir les relations internationales entre les pays du monde, sans parler de ceux qui sont unis par des liens fraternels et par des liens étroits de foi, d'héritage, d'objectifs et de destin commun, comme c'est le cas pour tous les Etats arabes.

M. Al-Khater (Qatar)

Avant cette invasion, les Etats du golfe Arabe cherchaient sincèrement à établir les bases d'un système arabe dans la région qui assurerait une sécurité économique et sociale à leurs peuples et qui servirait d'élément à une sécurité arabe plus large dans le cadre d'un système de sécurité internationale.

Depuis la création du Conseil de coopération des Etats du golfe Arabe, ses dirigeants ont poursuivi leurs efforts pour atteindre ces nobles buts, lorsque, brutalement, l'agression de l'Iraq contre l'Etat du Koweït a réduit à néant tous ces efforts et perturbé, Dieu sait pour combien de temps, les travaux entrepris pour établir un système de sécurité stable pour les Etats du Golfe, les Arabes et le monde.

Le monde d'aujourd'hui n'est pas seulement le monde d'Etats grands et moyens, mais également celui de petits Etats, qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, bénéficient de la même souveraineté que les autres Etats, disposent des mêmes privilèges et assument les mêmes responsabilités sans aucune distinction entre petits Etats et grands Etats. Notre monde d'aujourd'hui ne manque pas de manifestations de coopération entre les nations grandes et petites, comme en témoigne la création de groupements régionaux, de marchés communs, d'unions douanières et, par-dessus tout, de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

En conséquence, l'agression iraquienne contre le Koweït contrecarre les normes des structures de la communauté internationale et fait régresser l'histoire vers des temps révolus, lorsque les grands Etats dévoraient les voisins plus petits et les effaçaient impunément de la carte du monde. Ces temps sont à jamais révolus et le monde ne peut plus tolérer de telles agressions. Aujourd'hui toutes les nations, grandes et petites, dénoncent et condamnent d'une seule voix cette agression et exigent qu'il soit remédié à ses conséquences. En fait, leurs responsabilités spéciales obligent les superpuissances à donner l'exemple aux autres jusqu'à l'avènement de la vérité et de la justice, pour que tous les Etats, petits et grands, puissent vivre dans la paix et la sécurité.*

A la suite de la plongée dans les ténèbres de notre région et du monde depuis le 2 août, nous observons une lueur d'espoir qu'a suscitée la rapide réaction internationale et régionale à cette agression brutale. La communauté

* M. Al-Shaali (Emirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.

M. Al-Khatir (Oatar)

internationale, indépendamment de ses divergences, a été en mesure de prendre une position unifiée, claire et ferme à propos de l'invasion iraquienne de l'Etat du Koweït, Etat confiant et pacifique, qui participait sincèrement, et de manière fructueuse, à tous les domaines de la coopération internationale, sur les plans régional et mondial.

Le monde a rejeté à l'unanimité cette agression et ses conséquences, exigé qu'il y soit mis fin, que toutes ses conséquences soient éliminées et que tout revienne au statu quo qui prévalait avant l'agression.

Cette position internationale unanime, devenue si rapidement et si manifestement claire, est la première de son espèce dans les temps modernes. C'est peut-être le signe de l'émergence d'un nouvel ordre mondial où toutes les contradictions et polarisations disparaîtraient; où tous les Etats du monde travailleraient de concert pour préserver la paix et la sécurité universelles comme l'espéraient les auteurs de la Charte.

Au niveau arabe, des résolutions ont été adoptées par le Conseil de coopération du golfe Arabe et par la Ligue des Etats arabes, qui ont été distribuées aux membres en tant que documents officiels de l'Organisation des Nations Unies. Ces résolutions sont l'expression de la condamnation par le monde arabe de cet événement grave qui a secoué les bases mêmes de son existence, car il constitue une violation flagrante de la Charte de la Ligue des Etats Arabes qui prévoit le respect de l'intégrité territoriale de ses Etats membres et de leur existence indépendante. En conséquence, les Etats de notre région ont exercé leurs droits légitimes et ont pris toutes les mesures nécessaires pour protéger leur souveraineté et défendre leur sécurité conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Ces résolutions arabes sont analogues, par le contenu et par l'esprit, aux huit résolutions adoptées au niveau mondial par le Conseil de sécurité, en tant qu'expression claire de la légitimité internationale et des nobles principes de la Charte, notamment les principes du règlement pacifique des différends, du respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats et du non-recours à la force dans les relations internationales.

Les résolutions du Conseil de sécurité expriment clairement et fermement ce que mon pays attend de la communauté internationale, à savoir le rejet de l'agression et la ferme volonté d'en éliminer toutes les conséquences par tous les

M. Al-Khater (Qatar)

moyens dont dispose le Conseil de sécurité, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, jusqu'à ce que disparaisse de l'horizon du monde cette grave menace à la paix et à la sécurité internationales et jusqu'à ce que soient rétablis les principes du droit et de la justice ainsi que de la primauté du droit dans les relations internationales.

Les événements mondiaux, notamment les plus récents, ont souligné le rôle crucial que joue l'Organisation pour ce qui est de traiter des problèmes internationaux et d'affirmer les principes et objectifs consacrés dans la Charte, qui déterminent le cadre de coopération et d'entente mutuelle entre les Etats Membres, exigent le respect et la souveraineté des Etats, et demandent aux nations de vivre ensemble dans une atmosphère exempte de peur et d'intimidation.

M. Al-Khater (Qatar)

L'Organisation, par conséquent, est devenue un instrument indispensable et efficace de la diplomatie multilatérale, qui s'est avérée le seul moyen dont nous disposons pour traiter les problèmes politiques, économiques et sociaux du monde d'aujourd'hui.

Il est prometteur de voir apparaître dans notre monde la détente internationale, en particulier entre les superpuissances. Nous avons également assisté à la fin de la guerre froide et à des changements politiques dans un certain nombre de pays, qui sont deux facteurs décisifs pour l'avenir de l'humanité.

Nous devons cependant nous rappeler que la réalité de la situation n'est pas conforme aux apparences. Il y a encore des problèmes dans certaines régions du monde qui exigent des solutions rapides. C'est pourquoi il serait juste de dire que la solution de ces problèmes exige une coopération internationale, d'où le rôle inévitable que l'Organisation des Nations Unies doit jouer dans la promotion de cette coopération.

Nous devons reconnaître que, malgré tout l'optimisme qui règne dans le monde, l'humanité ne vivra jamais dans la paix et la sécurité tant que les problèmes chroniques n'auront pas été résolus, notamment le problème palestinien qui se trouve à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa création.

Ce qui est étrange au sujet de la question palestinienne, c'est que le monde évolue dans une direction tandis que le conflit arabo-israélien évolue dans une autre direction, qui est caractérisée par la tension et l'affrontement, en dépit des dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour confirmer les droits légitimes du peuple palestinien ainsi que de la lutte que continue de mener le peuple palestinien pour défendre ses droits et sa dignité, laquelle reçoit l'appui de tous les pays du monde. Nous saluons l'Intifada du peuple palestinien et appuyons totalement sa lutte et son espoir de la voir porter fruits afin qu'il puisse exercer son droit à l'autodétermination, comme d'autres peuples du monde l'ont fait.

Toutefois, Israël continue de faire fi de ces droits, méconnaissant ainsi de façon flagrante les résolutions des Nations Unies qui ont été adoptées conformément aux dispositions de la Charte et au droit des peuples à l'autodétermination.

L'Etat du Qatar accorde son plein appui à tout effort sincère visant à aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits inaliénables de régler ses problèmes et de créer son propre Etat, en conformité avec le principe de l'autodétermination énoncé dans la Charte et avec les résolutions pertinentes des Nations Unies.

M. Al-Khater (Oatar)

Au Liban, la tragédie persiste et le peuple libanais continue de subir les horreurs d'une guerre dont on ne voit pas la fin. Nous nous félicitons de l'évolution politique de l'année dernière de même que des changements constitutionnels récemment approuvés par le Parlement libanais, qui devraient permettre d'assurer l'égalité de tous les Libanais. Nous saluons les efforts déployés par toutes les parties intéressées pour parvenir à une solution juste et rapide de ce problème tragique et pour entreprendre l'édification d'un avenir prospère dans ce pays frère.

La réunion de Taëf a fourni à nos frères libanais l'occasion opportune de se réunir en qualité de représentants de leur propre parlement, ce qui a créé une atmosphère de concorde et de confiance propice à la restauration de l'unité nationale du Liban. Cependant, cela ne pourra être réalisé tant qu'Israël ne se retirera pas des territoires occupés du Liban, voire de tous les territoires arabes occupés.

L'occupation israélienne constitue la pierre d'achoppement sur la voie de la paix et de la sécurité dans toute la région. Nous lançons un appel aux Nations Unies, et en particulier aux Etats Membres qui, en vertu de la Charte, assument des responsabilités particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour qu'ils déploient les efforts voulus afin de faire prévaloir la justice et le droit en assurant l'application intégrale et rapide de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, par lesquelles il demande que soit mis un terme à l'occupation israélienne de ces territoires.

Malgré la détente internationale, il subsiste plusieurs foyers de tension qui perturbent les relations internationales et continuent de menacer la sécurité régionale dans un certain nombre de régions du monde.

Pour passer à la question de Chypre, nous saluons les efforts discrets que déploient le Secrétaire général avec les parties intéressées pour résoudre les divergences et parvenir à un règlement qui permette aux deux communautés chypriotes de vivre ensemble dans la sécurité et la stabilité.

Nous ne pouvons que nous féliciter des événements positifs qui sont intervenus en Amérique centrale grâce aux efforts déployés par des dirigeants fidèles à leur pays et à leur cause qui cherchent un règlement juste et pacifique aux problèmes de la région de manière à assurer à leur peuple la stabilité, la prospérité et des moyens d'existence.

M. Al-Khater (Qatar)

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, l'Etat du Qatar a systématiquement condamné la politique d'apartheid. A présent, il se félicite des changements intervenus dans ce pays en vue d'éliminer les conséquences de cette politique. Nous regrettons cependant les affrontements qui servent de prétexte pour reconduire certaines mesures d'oppression. Nous espérons sincèrement que tous les efforts se poursuivront pour mettre un terme à la politique d'apartheid et pour éliminer toutes ses conséquences de sorte que la population africaine de ce pays puisse exercer inconditionnellement ses droits légitimes.

Le problème de la drogue empire chaque année en raison de la demande et de la production accrues de drogues dans de nombreuses parties du monde. La drogue est devenue l'une des plus graves menaces aux structures politique, économique, sociale et culturelle de toutes les sociétés, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Il est donc essentiel de renforcer la coopération internationale pour lutter contre ce fléau social. Les pays industrialisés doivent contribuer à ces efforts. En fait, étant donné leurs richesses et leur progrès techniques, leurs responsabilités dans ce domaine devraient être plus importantes.

Mon pays reconnaît qu'il importe de protéger l'environnement et de préserver la pureté de l'air, du sol et des aliments et, par conséquent, d'assurer la sécurité humaine. Nous comprenons également que, si nous ne prenons pas ces mesures, l'environnement se dégradera au point de ne plus pouvoir maintenir la vie, non seulement dans une région donnée mais partout dans le monde. Les changements atmosphériques et la pollution de l'eau, des océans et des mers transcendent les frontières politiques et peuvent entraîner des conséquences désastreuses. Nous espérons que ces problèmes feront l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement qui doit se tenir au Brésil en 1992. Mon pays attache une importance particulière à cette question étant donné que ces études seront très utiles aux efforts que mon pays déploie pour protéger son environnement et améliorer ses études et ses activités dans le domaine écologique.

Dans le domaine du développement économique, mon pays se félicite des résultats de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance

M. Al-Khater (Qatar)

de la croissance économique et du développement dans les pays en développement à la suite de l'évolution politique et de l'amélioration des relations entre les superpuissances. Mon pays reconnaît que cette évolution a eu des incidences profondes sur la coopération économique internationale et qu'elle a renforcé les efforts déployés par les pays industrialisés pour prêter assistance aux pays en développement afin de les aider à développer leur économie et à se joindre à la marche vers le progrès économique et social.

M. Al-Khater (Qatar)

Afin d'appuyer les efforts internationaux dans ce sens et par solidarité à l'égard des pays arabes frères et d'autres nations en développement, mon gouvernement a décidé d'annuler toutes les dettes contractées par ces nations, ainsi que les intérêts y afférents, dans l'espoir que cette décision contribuera à soulager la lourde charge qui pèse sur eux et leur permettra de progresser sur la voie du développement.

Le monde se trouve aujourd'hui au seuil d'une période de changements sans précédent. Il doit saisir cette occasion historique, maintenant à portée de sa main, pour lui permettre de résoudre les problèmes auxquels il est confronté depuis des décennies. Le monde n'a plus tellement à se préoccuper des problèmes politiques et idéologiques qu'il puisse encore ignorer des questions tellement plus importantes, telles que l'élimination de la misère, de la maladie et de l'analphabétisme qui sont les causes profondes du retard. Il n'existe plus d'obstacles pour empêcher les pays industrialisés de déployer des efforts concertés afin de venir en aide au développement économique et social.

Les superpuissances emploient maintenant leur énergie et leur imagination à trouver comment utiliser les fonds qui seront libérés par le désarmement, conséquence de la fin de la confrontation entre l'Est et l'Ouest. L'on est fondé à espérer aujourd'hui que cette détente pourrait conduire à utiliser ces excédents, qui se montent à des centaines de millions de dollars, pour satisfaire les besoins économiques et sociaux. Il est de notre devoir d'élaborer maintenant une stratégie internationale de développement qui prenne en considération les besoins du monde en développement et, en particulier, les intérêts vitaux des pays en développement, qui doivent être aidés si l'on veut que le nouvel ordre mondial soit viable et durable.

Un des problèmes qu'il convient d'examiner sérieusement, à la lumière de l'évolution nouvelle de la situation, est celui des déséquilibres existant dans les relations économiques internationales. Le déséquilibre dans le monde entre les riches et les pauvres va croissant, alors que, en fait, il serait de l'intérêt du monde entier que la prospérité s'étende à tous les peuples de la planète, assurant ainsi l'équilibre nécessaire dans les niveaux de vie et les conditions de vie pour toutes les nations.

Je souscris également au point de vue pessimiste exprimé par le Secrétaire général dans son rapport à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, lorsqu'il a caractérisé les années 80 de décennie perdue pour le développement.

M. Al-Khater (Qatar)

J'appuie également sa recommandation selon laquelle nous devons saisir l'occasion fournie par la détente internationale pour parvenir à un accord sur de nouveaux concepts de la coopération internationale au cours de cette nouvelle décennie.

Les pays en développement sont extrêmement désireux de coopérer aux fins de trouver des solutions efficaces aux problèmes économiques et sociaux auxquels est confronté notre monde d'aujourd'hui et, à cette fin, nous réaffirmons notre foi dans la possibilité de négociations entre pays en développement et pays industrialisés afin d'instaurer une coopération économique internationale sur des bases justes et rationnelles qui tiendraient compte des intérêts de chacun.

En conséquence, mon pays considère que le rôle des Nations Unies est essentiel pour établir ces bases justes et rationnelles tant souhaitées et espère que ce rôle contribuera efficacement à la réalisation de la croissance économique nécessaire et servira de prélude à un transfert de techniques et de résultats de recherches scientifiques dans l'intérêt du développement dans le monde en développement.

Nous espérons que la confiance et l'entente mutuelles continueront de prévaloir dans les relations politiques internationales et que la détente actuelle constituera un premier pas vers de plus amples progrès dans le processus du désarmement et la réduction des armements nucléaires et aboutira finalement à leur complète élimination, de façon que la paix et la compréhension puissent régner dans le monde. A cet égard, nous appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

A notre avis, la communauté internationale, en tolérant l'acquisition par Israël d'armes nucléaires, encourage ce pays à poursuivre son programme d'armement nucléaire et, par conséquent, à persister dans son obstination politique en refusant, comme il l'a fait jusqu'ici, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a fait l'objet d'une conférence d'examen qui s'est tenue récemment à Genève.

C'est un fait évident que le monde ne jouira jamais d'une véritable détente politique sans sécurité économique. Nous savons tous que la crise économique persiste et que les problèmes que connaissent la plupart des pays en développement ne peuvent être résolus sans l'aide des pays industrialisés. La communauté internationale continue d'être confrontée au problème de la dette qui a échappé jusqu'ici à toute solution. Nous croyons qu'aucune solution ne pourra être trouvée tant que les nations industrialisées n'auront pas mis un frein à leurs restrictions

M. Al-Khater (Oatar)

sur le commerce et n'auront pas modifié leurs politiques monétaires. A cet égard, nous considérons que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris, constitue un bon début qui ouvrira, nous l'espérons, la voie à d'autres mesures pouvant conduire à la solution des problèmes chroniques de développement économique dans les pays en développement.

Ces problèmes ne peuvent être abordés convenablement que dans le cadre des Nations Unies. C'est pourquoi il nous incombe d'accorder tout notre appui à l'Organisation et de placer en elle toute notre confiance, afin de lui permettre d'être pleinement efficace, ce qui profiterait à la communauté internationale tout entière et ouvrirait la voie au règne de la justice, du respect mutuel et de la stabilité dans le monde.

M. MBONIMPA (Burundi) : Monsieur le Président, au moment de prendre la parole devant cette auguste assemblée, l'honneur m'échoit de vous transmettre le message de paix, de fraternité, d'amitié et de plein succès pour la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, que vous adresse S. E. le major Pierre Buyoya, Président du Comité militaire pour le salut national et Président de la République du Burundi.

Permettez-moi également de vous exprimer, au nom de ma délégation, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de nos travaux. Nous avons la conviction que, grâce à vos qualités humaines, votre expérience diplomatique, votre attachement aux idéaux de paix, nos délibérations seront couronnées de succès. En vous portant à la présidence de l'Assemblée générale, la communauté internationale a placé sa confiance dans votre personne et dans votre pays, la République de Malte.

Je félicite aussi les autres membres du Bureau qui, nous en sommes sûrs, ne ménageront aucun effort pour vous épauler dans vos hautes fonctions.

Je puis vous assurer que ma délégation vous apportera tout son concours pour la réussite de votre noble mandat.

Je voudrais en outre rendre un hommage bien mérité à votre éminent prédécesseur, S. E. le général de division Joseph Garba, pour le travail combien louable qu'il a accompli au cours du mandat qui s'achève. Ce distingué diplomate fait la fierté de l'Afrique et du Nigéria, son pays.

M. Mbonimpa (Burundi)

Enfin, mes vifs remerciements s'adressent au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les multiples efforts, aussi positifs qu'inlassables, qu'il n'a cessé de fournir tout au long de l'année écoulée pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je saisis cette occasion qui m'est offerte pour le féliciter très chaleureusement pour avoir bien accompli l'oeuvre de la décolonisation en Namibie, pays ami et frère auquel ma délégation réitère la bienvenue dans la famille des Nations Unies.

Les mêmes paroles de bienvenue sont adressées au Liechtenstein qui vient de rejoindre la grande famille des Nations Unies.

Avant de livrer aux distingués délégués le point de vue de mon pays sur quelques-uns des sujets à l'ordre du jour de la présente session, qu'il me soit permis d'exposer brièvement la situation qui prévaut actuellement dans mon pays, le Burundi.

Le 3 septembre 1990, nous avons fêté solennellement le troisième anniversaire de la Proclamation de la Troisième République. Durant les trois années écoulées, le Gouvernement du Burundi n'a cessé de poursuivre les objectifs fondamentaux qu'il s'est fixés, à savoir l'unité nationale, la justice sociale et le développement de tous dans une démocratie véritable. Le régime de la Troisième République s'est engagé depuis son avènement à renforcer l'unité, à réconcilier tous les Burundais pour qu'ils puissent construire ensemble l'avenir de leur patrie. Les Burundais aspirent à vivre dans la paix, l'ordre et la tranquillité. Ils souhaitent léguer à leurs enfants un pays d'unité où seront bannies la haine et la vengeance. C'est dans cet esprit que le chef de l'Etat a nommé, en septembre 1988, une commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale. Celle-ci a produit un rapport qui a été porté à la connaissance de l'opinion nationale et internationale en date du 13 mai 1989.

J'ai eu le privilège d'exposer l'an dernier, du haut de cette même tribune, les grandes lignes de ce rapport qui a fait l'objet d'un vaste débat démocratique à travers tout le pays. Je suis heureux de dire que plusieurs des recommandations contenues dans ce rapport ont été déjà appliquées.

L'une des principales recommandations de ce rapport était la rédaction d'une Charte de l'unité nationale. C'est ainsi que la même Commission a reçu le mandat d'élaborer un projet de Charte de l'unité nationale que tous les Burundais ont été conviés à discuter.

M. Mbonimpa (Burundi)

Le débat a eu lieu à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale. Beaucoup de Burundais d'origines socioprofessionnelles diverses ont répondu à l'appel et ont profondément et sincèrement analysé la question de l'unité nationale. Ils ont également fait des suggestions utiles sur le contenu du projet de cette Charte qui a été publié le 16 mai dernier et a fait l'objet d'un examen approfondi. Il développe en son sein les droits et les libertés fondamentaux de l'homme, à savoir le droit à la vie, la liberté d'expression et d'association, la liberté de culte et le droit à la propriété. La Charte prévoit également l'engagement des Burundais à rejeter la violence, l'extermination et la vengeance. Elle invite les Burundais à défendre l'égalité, la justice et la démocratie.

La publication de ce projet constitue pour le peuple burundais un événement important du fait que nos citoyens comprennent de plus en plus que l'unité est la base de toute organisation politique et sociale et du développement.

En présentant le projet de la Charte de l'unité nationale, le chef de l'Etat, le major Pierre Buyoya a dit :

"En adoptant la Charte, le peuple burundais aura proclamé son identité burundaise avant toute appartenance. Il aura pris l'engagement de lutter pour l'unité nationale pour que le Burundi demeure un pays d'unité et de paix."

Le Burundi se sera engagé aussi à lutter pour l'égalité de tous devant la loi, à refuser la globalisation et toute discrimination basée sur l'ethnie, la région et le clan. Pour préparer son avenir, le peuple burundais devra privilégier l'esprit du pardon et de la réconciliation et respecter scrupuleusement le droit à la vie.

La Charte sera un pacte scellé entre le peuple burundais lui-même. Elle sera la référence et le fondement des institutions définitives qui doivent rassembler le peuple burundais dans la voie démocratique.

Lors de la publication de la Charte le 16 mai dernier, le chef de l'Etat a annoncé les principales échéances du calendrier politique du Burundi. A la fin de cette année, le parti UPRONA - Union pour le progrès national - tiendra un congrès extraordinaire élargi à l'ensemble des forces représentatives du pays pour adopter le projet de la Charte de l'unité nationale ainsi que la Charte du développement économique et social. Ce congrès installera un comité central du parti en remplacement du Comité militaire pour le salut national mis en place dès l'avènement de la Troisième République. Deux mois plus tard, le peuple burundais procédera à l'adoption, par référendum, du projet de la Charte de l'unité nationale. Aussitôt après, une commission constitutionnelle sera mise sur pied

M. Mbonimpa (Burundi)

avec mandat d'élaborer un projet de constitution qui sera elle aussi adoptée par référendum populaire. Le peuple burundais choisira à cette occasion l'organisation politique qui lui convient en toute liberté. Les institutions qui seront mises en place répondront ainsi à ses aspirations profondes. Il précisera souverainement son choix entre le monopartisme et le multipartisme. Les Burundais entendent ériger une démocratie qui garantit la paix et l'unité, celle qui conduit au développement de tous, sans distinction aucune. Nous ne voulons pas créer des institutions dans la précipitation car elles risqueraient de ne pas refléter les aspirations du peuple burundais.

Nous demandons à nos voisins, à tous les pays amis et à tous nos partenaires de continuer à nous témoigner leur soutien. Nous croyons que la paix et le développement du Burundi seront une contribution dans le combat pour la paix et la prospérité dans le monde.

L'unité et le développement sont des objectifs intimement liés. Les réformes politiques se sont accompagnées de réformes économiques qui visent à rétablir les grands équilibres macro-économiques, à relancer la croissance économique et à relever le niveau de vie des populations. Il s'agit du programme d'ajustement structurel qui bénéficie de l'appui du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de nos autres partenaires.

L'adoption du programme d'ajustement structurel n'a pas affecté les orientations de développement du Burundi. Il a été un instrument de bonne gestion dans l'exécution de priorités de développement économique et social du pays.

Si nous n'avons pas pu atteindre tous les résultats escomptés, nous enregistrons depuis deux ans une amélioration de la balance des paiements, une augmentation des recettes fiscales, un accroissement des recettes administratives et, d'une manière générale, une bonne maîtrise des dépenses publiques. Dans le but de réduire le coût social de ces réformes, un volet "Dimension sociale de l'ajustement structurel" a été introduit. Ces réformes se poursuivent malgré l'environnement difficile caractérisé par le poids de la dette, l'effondrement du cours du café, notre principal produit d'exportation, et la hausse du prix du pétrole.

Nous sommes convaincus qu'un soutien accru de nos amis est indispensable pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. La communauté internationale n'ignore pas que le sous-développement constitue un des facteurs qui génèrent les

M. Mhonimpa (Burundi)

divisions et les conflits entre les peuples. Nous profitons de cette occasion pour remercier les organismes et les pays amis qui nous ont constamment témoigné leur soutien dans ce processus de réforme économique.

La Commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale avait retenu, dans ses recommandations, la création d'un Conseil économique et social. Cet organe consultatif auprès du chef de l'Etat créé le 15 mars 1990 a pour mission d'étudier et d'analyser les problèmes économiques et sociaux de caractère national pour donner des avis et suggérer des orientations au pouvoir exécutif.

M. Mbonimpa (Burundi)

Ce conseil demeure un cadre privilégié de réflexion approfondie sur les questions économiques de notre pays. La mise en place du Conseil économique et social est une avancée de plus sur le chemin de l'ouverture et de la démocratie. Nous considérons que les questions économiques et sociales majeures se posent chez nous en termes de défis et, à ce titre, concernent tout le monde. Elles requièrent donc, pour être résolues, la contribution de la communauté nationale tout entière à travers une réflexion et un débat libres et ouverts. C'est pourquoi la composition du Conseil a été inspirée par un souci de large représentation, sans discrimination régionale ou ethnique, encore moins socioprofessionnelle.

Fidèle à sa politique d'unité nationale pour assurer le bien-être de tous les Burundais, le chef de l'Etat vient de mettre sur pied, au mois de juin 1990, un Conseil national de sécurité. En effet, la sécurité d'un pays ne peut être l'affaire de la police ou de l'armée. Elle incombe à tous les citoyens. Le Conseil de sécurité s'inscrit dans un cadre global en vue de construire et de consolider l'unité des Burundais.

Le Conseil de sécurité est chargé de définir et d'orienter la politique nationale en matière de sécurité. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, il a été créé un organe qui va réfléchir sur les problèmes de sécurité dans un cadre plus global, plus ouvert et plus transparent.

Le Conseil de sécurité, composé de hautes personnalités de l'Etat, vise à restaurer et à réaffirmer la confiance entre les Burundais. Il sera appelé à statuer en temps de paix, mais surtout en temps de crise. Ce conseil contribuera à raviver les réflexes d'unité et de solidarité, dans le bonheur comme dans le malheur, tant il est vrai que pour pouvoir surmonter toute situation de crise il faut avant tout s'unir.

La création de ce conseil obéit à la même logique que celle qui a guidé la mise en place du gouvernement de l'unité, en octobre 1988, la nomination de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale et l'institution du Conseil économique et social.

Malgré la priorité accordée à sa politique intérieure, le Burundi est convaincu que notre époque est celle de l'interdépendance et de la solidarité indispensables entre les nations, les régions et les peuples.

Le destin solidaire de l'humanité face aux nombreux périls qui menacent tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres, est devenu une réalité

M. Mbonimpa (Burundi)

incontournable, de même que l'aspiration fondamentale de toutes les nations et de tous les peuples au bien-être et à la paix.

La détente et la volonté de paix qui caractérisent actuellement les relations internationales sont très encourageantes pour la communauté internationale tout entière. L'amélioration des relations soviéto-américaines constitue pour le monde entier un grand espoir de stabilité en ce sens qu'elle offre une perspective de paix et de coopération fructueuse.

En outre, mon pays continue de suivre avec une attention toute particulière les changements rapides qui interviennent en Europe orientale et centrale, les progrès importants de la Communauté économique européenne vers la réalisation du marché unique et l'union politique, ainsi que les nouveaux horizons d'intégration pour ce continent.

L'unification des deux Allemagne est un événement historique de cette fin du XXe siècle. Elle marque la fin d'une époque caractérisée par l'antagonisme des blocs et ouvre une perspective meilleure pour la paix du monde. Nous nous en réjouissons et souhaitons que la nation allemande, qui va désormais jouer un rôle déterminant dans l'édification européenne, utilise sa puissance économique dans le renforcement de la coopération Nord-Sud, que nous appelons de tous nos vœux.

Nous nous trouvons face à une opportunité historique unique vers laquelle tous les efforts doivent converger afin d'en consolider les tendances positives et les rendre irréversibles, donnant ainsi aux relations entre Etats une dimension nouvelle.

Ces derniers temps, la détente et le dialogue qui caractérisent les relations internationales constituent des éléments essentiels qui ont permis de prendre des initiatives dynamiques et concrètes pour faciliter le règlement de nombreux conflits.

En Afrique australe, le peuple namibien a vu ses efforts de longues années de lutte couronnés par l'indépendance acquise le 21 mars 1990. Nous devons penser actuellement à l'assistance de qualité à apporter à la jeune nation namibienne pour lui permettre d'assurer son indépendance totale dans les meilleures conditions possibles.

Le processus de paix entamé depuis quelque temps en Angola et au Mozambique, grâce aux efforts déployés par les différents messagers de la paix, se doit d'être renforcé et encouragé afin de permettre à ces deux pays de préserver leur souveraineté et de se consacrer entièrement aux activités de développement économique.

M. Mbonimpa (Burundi)

Pour ce qui concerne l'Afrique du Sud, ma délégation réaffirme la condamnation du système odieux d'apartheid. Toutefois, les différentes mesures prises par le gouvernement de ce pays permettent un certain optimisme. Par ailleurs, le récent accord du 7 août 1990 entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress (ANC) revêt une grande importance dans le cheminement vers une paix véritable. Le Burundi, tout en se félicitant du pas déjà franchi, demande que les pourparlers se poursuivent afin d'arriver à un accord visant le démantèlement total de l'apartheid et l'instauration d'une société multiraciale et démocratique.

Nous appelons enfin nos frères noirs d'Afrique du Sud à arrêter tout acte de violence et à s'unir pour mieux mener la dernière bataille contre l'apartheid. La communauté internationale doit, quant à elle, maintenir son soutien à l'ANC et aux autres mouvements engagés dans cette lutte pour une société plus juste.

Toujours sur notre continent, la question du Sahara occidental enregistre des progrès encourageants. Pouvons-nous espérer enfin qu'après le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Sahara occidental publié le 20 juin dernier, l'organisation d'un référendum trouvera les conditions les plus favorables pour que soit appliqué le plan de paix conjoint des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le règlement de cette question?

Au Moyen-Orient, nous devons nous mobiliser pour rechercher ensemble la paix dans la région. Le Burundi appuie et encourage toutes les initiatives prises pour ramener la paix entre les peuples palestinien et israélien. Nous regrettons cependant l'absence de progrès manifeste à cause du rejet, par l'une des parties au conflit, des différentes initiatives de paix. Le Burundi souhaite que Palestiniens et Israéliens se rencontrent bientôt au cours d'une conférence internationale pour discuter des conditions pour l'établissement de la paix longtemps attendue.

Il est plus que temps que cessent les pressions et les souffrances des populations des territoires arabes occupés et que le peuple palestinien recouvre son droit inaliénable à un Etat souverain, dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

Quant à l'annexion du Koweït par l'Iraq, la délégation burundaise déplore et condamne la violation, par la puissance occupante, des règles de droit international visant le respect de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le non-recours à la force dans le règlement des différends.

M. Mbonimpa (Burundi)

L'envahissement et l'occupation des petits Etats par les grands ne peuvent être tolérés à notre époque. L'invasion du Koweït par l'Iraq est d'autant plus grave qu'elle vient compliquer une situation déjà tendue dans la région et qu'elle risque de provoquer un conflit aux conséquences incalculables.

D'ores et déjà les pays pauvres non producteurs de pétrole connaissent une situation de crise extrêmement grave qui annihile tous les efforts de développement. Les mesures envisagées en faveur des pays considérés comme les plus touchés devraient s'étendre aux pays les plus pauvres dont la crise vient aggraver la situation économique déjà en mauvaise posture.

Le Burundi, à l'instar des autres nations éprises de paix, demande à l'Iraq de retirer ses forces du Koweït afin que la souveraineté et l'intégrité territoriales de cet Etat soient rétablies. Une fois de plus les Nations Unies sont appelées à jouer pleinement leur rôle pour faire respecter les principes de droit contenus dans la Charte.

S'agissant du Cambodge, le Burundi se félicite de l'accord exprimé par les parties au conflit en faveur du cadre proposé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour un règlement politique global et durable de la question. En outre, nous les exhortons à renforcer l'esprit de dialogue et de réconciliation aux dépens de la confrontation fratricide.

M. Mbonimpa (Burundi)

Pour ce qui est de la péninsule coréenne, mon pays soutient le principe de la réunification pacifique et encourage les deux parties à poursuivre le dialogue amorcé afin que ce processus aboutisse rapidement. Le peuple coréen doit recouvrer sa souveraineté, sa dignité et son unité. Il est impératif que l'oeuvre de réunification de la nation coréenne et de son peuple, qui partage une même culture forgée par une histoire millénaire commune, passe par l'atténuation des tensions dans la région et par la démolition de la muraille de la division pour permettre une ouverture entre le Nord et le Sud. Ainsi, nous pourrions saluer bientôt l'entrée dans notre famille des Nations Unies d'une seule nation coréenne.

En Amérique centrale, les résultats des Accords de Tela sont très encourageants et nous espérons que la normalisation des relations entre les pays de la région va désormais entrer dans une phase de non-retour.

C'est l'occasion très précieuse pour la délégation du Burundi d'exprimer encore une fois à l'Assemblée son admiration pour le rôle sans cesse grandissant joué par les Nations Unies dans le règlement pacifique des conflits régionaux sous l'impulsion de son infatigable Secrétaire général.

Le monde entier ne peut que se réjouir de ce bilan politique encourageant et notre organisation s'en retrouver renforcée. Mais ce bilan ne devrait pas masquer le malaise économique qui, à plus ou moins brève échéance, risque de compromettre le délicat équilibre que le monde venait à peine de retrouver. En effet, dans nos pays en développement, la baisse continue des prix des produits de base, la montée vertigineuse des prix des produits manufacturés, le fardeau de plus en plus lourd de la dette extérieure, la hausse des taux d'intérêt et l'inversion du flux des ressources sont des défis qui annihilent nos efforts de développement et des obstacles qu'il faut lever pour assurer un développement harmonieux et soutenu.

Un effort accru et concerté des gouvernements de la communauté internationale doit être consenti. À cet effet, il devrait être possible de mobiliser plus efficacement les ressources nécessaires à un développement plus complet et plus général, notamment par le soutien direct aux ensembles économiques régionaux existants. Ces derniers constituent, selon nous, la voie réaliste du développement économique.

Sur le plan intérieur, nombre de pays en développement, en collaboration avec les institutions multilatérales de financement et de développement, ont déployé

M. Mbonimpa (Burundi)

des efforts courageux d'ajustement de leurs économies. Face à un environnement économique instable et franchement aléatoire, il devient de plus en plus difficile d'envisager des lendemains meilleurs. A court terme, les résultats atteints par ces politiques d'ajustement se résument en termes de sacrifices et de privations. L'aide internationale et solidaire se révèle dès lors impérieuse pour inverser la tendance à la paupérisation d'une bonne partie de l'humanité et donner un coup de pouce à leur croissance économique.

Pour ma délégation, l'aide au développement semble être un devoir moral, relevant de la solidarité humaine qui refuse que des millions d'êtres humains meurent des maux dont le sous-développement est responsable. En Afrique, par exemple, durant les années 80, tel que le reconnaissent tout récemment les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Addis-Abeba pour le Sommet de l'OUA, la plupart des moyens de production et les infrastructures n'ont cessé de se dégrader. Les revenus par tête d'habitant des populations ont considérablement baissé. Les ressources consacrées à la santé publique, au logement, à l'éducation et aux autres services sociaux ont dû être comprimées, ce qui a entraîné la détérioration de la qualité de la vie de nos populations.

Nous espérons donc que le débat de cette assemblée aboutira à des résultats concrets en vue de répondre aux impératifs solidaires du développement. Les Nations Unies y arriveront, nous en sommes convaincus. En témoigne la Déclaration finale de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés adoptée à l'unanimité le mois dernier. Nous demandons aux pays développés de tenir leurs engagements en vue de soutenir les efforts de développement réalisés par nos pays.

Parmi les échéances diplomatiques auxquelles mon pays attache la plus haute importance figure la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra au Brésil dans moins de deux ans. Le climat politique actuel éloigne de plus en plus le spectre de la menace nucléaire, mais la violence de l'humanité contre la nature constitue aussi la menace la plus grave à sa survie. Cette conférence constituera une étape importante dans l'élaboration d'une politique concertée pour éliminer les déséquilibres et promouvoir une véritable coopération mondiale en vue de la préservation de l'environnement, cette maison commune de toute l'humanité.

M. Mbonimpa (Burundi)

Ma délégation voudrait souligner avec force sa volonté de voir la dimension développement traitée avec la même importance que la dimension environnement. Nous nous félicitons de la reconnaissance de plus en plus affirmée de ce postulat par la communauté internationale et nous nous attendons à ce que les différentes sessions préparatoires de cette conférence élaborent les meilleures stratégies pour réussir. Nous souhaitons que cette conférence aboutisse non seulement à une politique claire et inconditionnelle en matière de préservation de l'environnement, mais aussi devra-t-elle encourager l'adoption par les pays développés des politiques favorables à la croissance de l'économie mondiale, compatible avec les objectifs globaux et les grands impératifs du développement.

Outre les craintes suscitées par la dégradation de notre environnement, des fléaux tels que la drogue ne minent pas moins gravement nos sociétés contemporaines. Nous nous félicitons de la détermination avec laquelle le combat contre la drogue a été mené mais rappelons toujours que, pour une victoire certaine, il ne faudra ni négliger ni sous-estimer un seul front; il faudra également faire montre d'une solidarité sans faille.

Il est de coutume d'invoquer abondamment les questions des droits de l'homme sous tous leurs aspects civils et politiques. De l'avis de mon pays, les droits de l'homme de vent être entendus dans leur acception la plus globale et complète incluant les droits économiques, sociaux et culturels, sans oublier le droit au développement.

Le Sommet mondial pour les enfants, tenu ici même à New York les 29 et 30 septembre dernier, a montré que cette planète, que nous tenons tant à préserver de tous les fléaux, appartient bel et bien à ceux-là, eux qui sont les acteurs de demain. Dans son message à l'occasion dudit sommet, S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, a indiqué :

"Le Sommet mondial de l'enfance vient à propos, car si les soins et la protection des enfants sont une pratique et un devoir moral enracinés dans la sagesse et la culture de nos sociétés, il n'en reste pas moins que les problèmes de l'heure, tels que la guerre, la violence, le sous-développement, l'endettement et la dégradation de l'environnement peuvent distraire l'attention des dirigeants et des décideurs politiques quant à la nature spéciale de l'enfant et à son rôle déterminant pour l'avenir de ce monde."

M. Mbonimpa (Burundi)

Le Burundi, qui a déjà ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, s'est solennellement engagé à tout mettre en oeuvre pour en assurer l'application et à faire siennes les recommandations contenues dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par les dirigeants mondiaux au Sommet mondial pour les enfants.

Notre organisation aura ainsi franchi une étape supplémentaire sur la voie de la création d'un monde dont nous devons préserver les acquis pour les générations futures.

La séance est levée à 13 h 10.

